

Rapport

développement durable 2025

Amirat
Andon

Auribeau-sur-Siagne

Briançonnet

Cabris

Caille

Collongues

Escagnolles

Gars

Grasse

La Roquette-sur-Siagne

Le Mas

Le Tignet

Les Muijouts

Mouvans-Sartoux

Pégomas

Peymeinade

Saint-Auban

Saint-Cézaire-sur-Siagne

Saint-Vallier-de-Thiery

Séranon

Spéracèdes

Valderoure



Intro- duction

Cadre réglementaire :

Depuis 2010, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, soit 537 territoires, sont soumis à l'obligation d'élaborer un RDD. Elles sont tenues de le présenter à l'assemblée délibérante en amont du débat budgétaire – (Cf. Les articles L2311-1-1, L2573-38, L4310-1, L3311-2, L5217-10-2, L3661-2, L71-110-2, L72-100-2 et L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, [l'exécutif de la collectivité ou de l'EPCI, présente] un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Il est précisé par décret que :

« Le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits [par la collectivité] sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans incluent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux »

La loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable : elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun.



La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

La CAPG, créée au 1er janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle a également repris une partie des activités des syndicats SILLAGES (transports) et SIVADES (déchets). Elle regroupe 23 communes et 102 366 habitants (INSEE 2021) sur un territoire de 489,86 km².

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, à la place des communes, 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires conformément à la Loi et ses statuts.



➤ OBLIGATOIRES

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'équilibre social de l'habitat,
- la politique de la ville,
- l'accueil des gens du voyage,
- la collecte et traitement des déchets et déchets assimilés,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- eau, assainissement des eaux usées,
- gestion des eaux pluviales urbaines.

➤ OPTIONNELLES

- protection et mise en valeur de l'environnement : pollution de l'air, nuisances sonores, maîtrise de l'énergie,
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- action sociale d'intérêt communautaire,
- création et gestion de maisons de services au public.

➤ FACULTATIVES

- actions en faveur de l'environnement,
- action de prévention des risques,
- action en faveur du numérique,
- politique culturelle,
- développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- soutien station de ski Audoubert,
- financement SDIS communes (ex CCMA),
- gestion de l'eau hors compétence GEMAPI.

Stratégie de développement durable de la CAPG



La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) porte une stratégie de développement durable conçue non comme un document isolé, mais comme **un cadre de cohérence structurant l'ensemble de ses politiques publiques**. Elle constitue un référentiel commun qui guide l'action intercommunale et oriente durablement les choix et les pratiques de l'Agglomération.

Fondée sur les grandes priorités nationales et européennes – neutralité carbone, adaptation au changement climatique, sobriété des ressources, économie circulaire, préservation de la biodiversité et résilience des territoires – cette stratégie traduit ces enjeux globaux en **actions opérationnelles adaptées aux compétences de la CAPG**. Le développement durable n'est ainsi pas un champ d'intervention spécifique, mais un **principe transversal** qui irrigue l'ensemble des politiques publiques.



Cette ambition se décline concrètement dans de nombreux domaines. En matière de mobilités, la CAPG développe des solutions favorisant les déplacements durables à travers la Maison de la Mobilité, l'intermodalité, le covoiturage, le vélo à assistance électrique et la transition énergétique des réseaux. Sur le **volet habitat et cadre bâti**, l'Agglomération agit en faveur de la rénovation énergétique, de la lutte contre la précarité énergétique et de l'adaptation des logements, notamment grâce au service public **Pays de Grasse Rénov'**.

La planification territoriale et l'aménagement intègrent pleinement les enjeux climatiques et environnementaux à travers le SCoT, la limitation de l'artificialisation des sols, la désimperméabilisation et le recours aux solutions fondées sur la nature. Les politiques **Climat Air Énergie Biodiversité** s'appuient sur des outils structurants tels que le PCAET et le Plan intercommunal pour la biodiversité, visant la maîtrise de la demande énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation des milieux naturels.



La gestion durable des ressources constitue un autre pilier fort de la stratégie, notamment dans le domaine **de l'eau et des milieux aquatiques** (GEMAPI, gestion intégrée, optimisation de la ressource, réutilisation des eaux usées, protection des zones humides) et de la gestion des déchets, avec le développement du tri, de la réduction à la source, du compostage et de la valorisation locale dans une logique d'économie circulaire.

La CAPG agit également en faveur de la **cohésion sociale**, de l'accès au droit, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, en accompagnant les publics les plus vulnérables et en favorisant l'emploi local. Les politiques agricoles et alimentaires s'inscrivent

dans cette même logique, à travers le **Projet Alimentaire Territorial**, la préservation du foncier agricole et le soutien aux circuits courts. L'accompagnement des **acteurs économiques** complète cette démarche, en soutenant les entreprises dans leurs transitions énergétiques, environnementales et d'innovation, et en encourageant un tourisme durable.

Un pilier essentiel de cette stratégie réside dans le **développement d'une culture environnementale partagée à l'échelle du territoire**. Celle-ci se traduit par des actions structurantes de sensibilisation des publics scolaires (programmes Watty, École de l'eau, outils pédagogiques, escape game « inondation ») et du grand public (Rendez-vous nature, Nocturnes du Pays de Grasse, Science Tour, ateliers de jardinage, distribution de composteurs). La préservation du patrimoine paysager est également au cœur de cette dynamique, avec la restauration des restanques, l'accompagnement des jardins partagés et la promotion de pratiques écologiques.

La CAPG s'attache par ailleurs à **une exemplarité interne**, à travers l'évolution des pratiques professionnelles, la gestion écoresponsable des services, la mutualisation des moyens (notamment du parc automobile), la politique d'égalité professionnelle et la prévention des déchets. Les projets structurants intègrent systématiquement des démarches de qualité environnementale, telles que les labels **Quartier Durable Méditerranéen** (QDM) et **Bâtiment Durable Méditerranéen** (BDM).

Le **service Développement durable** assure un pilotage transversal de cette stratégie : il accompagne les services, met en cohérence les actions, fournit des outils d'aide à la décision et veille à l'atteinte des objectifs de transition territoriale en lien avec la trajectoire fixée par l'État. La mutualisation de certains services avec les communes renforce cette dynamique collective et l'efficacité de l'action publique.

En définitive, la stratégie de la CAPG vise à faire du développement durable le **mode opératoire de l'ensemble des politiques intercommunales**. Son efficacité est reconnue à l'échelle nationale à travers des labels tels que « **Territoire engagé pour la nature** » et « **Territoire engagé pour la transition écologique** », attestant d'une traduction concrète, progressive et mesurable des engagements de l'Agglomération, année après année, comme en témoigne le présent rapport.





Somme

- 1** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde - **p.8**
- 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, et promouvoir l'agriculture durable - **p.12**
- 3** Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges - **p.17**
- 4** Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie - **p.22**
- 5** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - **p.27**
- 6** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau - **p.31**
- 7** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable - **p.37**
- 8** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - **p.41**

mairie

- 9** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation - **p.45**
- 10** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre - **p.50**
- 11** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - **p.54**
- 12** Établir des modes de consommation et de production durables - **p.59**
- 13** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - **p.66**
- 14** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable - **p.70**
- 15** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres - **p.72**
- 16** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable - **p.76**
- 17** Partenariats pour la réalisation des objectifs - **p.80**



ODD 1

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

8

1 PAS DE PAUVRETÉ



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le premier objectif vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. Il se compose de sept sous-objectifs ciblant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans une société où l'équité sociale et le développement durable se conjuguent, le Pays de Grasse s'inscrit dans une dynamique volontariste pour répondre aux besoins essentiels de ses habitants, en particulier les plus vulnérables. Ce rapport met en lumière les actions menées sur le territoire en lien avec l'Objectif de Développement Durable n°1, révélant un engagement concret pour l'inclusion, l'accès aux services essentiels et la solidarité alimentaire. Chaque initiative témoigne de la volonté de combiner l'efficacité administrative avec la dimension humaine, plaçant l'individu et sa dignité au centre des dispositifs.

AXE 1 Garantir un revenu et un soutien aux populations vulnérables



ACTION 1

OUVERTURE À TOUS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

La CAPG maintient le principe d'ouverture universelle des structures petite enfance afin de garantir un accès équitable à l'éducation et aux services de garde pour tous les enfants, en particulier ceux issus de familles à faibles ressources. Un accompagnement spécifique des familles est assuré, notamment pour les orienter vers les dispositifs d'accès au logement, à l'alimentation et à l'insertion professionnelle. Les équipes éducatives travaillent en coordination avec les partenaires sociaux et les organismes compétents pour sécuriser l'accès des enfants aux places disponibles.



- > **286 familles inscrites** dans les structures petite enfance.
- > **61 familles à faibles revenus** bénéficient du tarif plancher **inférieur à 1 €**.

Perspectives :

- Développer les places AVIP (Accueil de la Vie Active et Insertion Professionnelle) pour les enfants de parents en insertion.
- Participer aux forums emploi, notamment le SPIE, pour orienter les familles.
- Renforcer l'accompagnement des familles dans le choix d'un mode de garde adapté.

ACTION 2

LE PLIE AU SERVICE DES AGRICULTEURS

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) assure un suivi individualisé des agriculteurs bénéficiaires du RSA afin de concilier obligations sociales et développement de leur activité. L'accompagnement repose sur une coordination étroite entre le PLIE et le Pôle Agriculture de la CAPG, garantissant un soutien durable aux agriculteurs vulnérables tout en sécurisant leur revenu.



Suivi personnalisé **pour 2 agriculteurs RSA** identifiés.

Perspectives :

- Poursuivre l'accompagnement individualisé des agriculteurs.
- Renforcer la coordination avec le Pôle Agriculture de la CAPG pour améliorer l'impact des dispositifs.



ACTION 3

DIAGNOSTIC DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN PAYS DE GRASSE

Le PAT (Plan d'Action Territorial) et Icone Médiation Santé ont conduit une étude visant à identifier les besoins des habitants en matière de sécurité alimentaire. Cette démarche comprenait des enquêtes de terrain et des comités de suivi associant partenaires publics et associatifs. L'objectif est de co-construire un plan d'action en six axes pour renforcer la solidarité alimentaire et sécuriser l'accès aux ressources essentielles.

- > **8 demi-journées** d'enquêtes de terrain,
- > **114 entretiens** avec les habitants,
- > **2 comités** de suivi et **45 partenaires** impliqués,
- > Coût : **24 054 € TTC.**

Perspectives :

- Déploiement progressif du plan d'action sur 2026-2027.
- Organisation d'ateliers cuisine et d'activités de sensibilisation à l'alimentation.

ACTION 5

FORUM DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ASSOCIATIONS DE SAINT-AUBAN

Organisation d'un Forum annuel favorisant l'accès au droit et aux services pour les habitants du Haut Pays. L'événement constitue un lieu d'échanges entre le public, les associations et les institutions, et contribue à la lutte contre la précarité en améliorant la connaissance des dispositifs disponibles.

30 stands d'accès aux droits,
20 stands associatifs ou artistiques,
10 producteurs locaux,
300 visiteurs.



ACTION 4

ATELIERS DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Animation d'un réseau d'acteurs locaux visant à sécuriser l'approvisionnement alimentaire, mutualiser les ressources et diffuser les modèles économiques solidaires. L'action favorise la coopération entre associations, collectivités et acteurs économiques pour renforcer l'impact des initiatives alimentaires.

- > **45 participants** au premier atelier.
- > **2 fiches repères** produites pour diffuser les bonnes pratiques.

Perspectives :

- Organisation de 3 ateliers supplémentaires en 2026, chacun dédié à une thématique spécifique du plan d'action.



Perspectives :

- Organisation de la 18^{ème} édition du forum.
- Poursuite de la facilitation de l'accès aux droits pour les habitants.

AXE 3 Accès équitable à l'éducation, à la culture et aux loisirs

ACTION 6

ACCÈS ÉQUITABLE AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

Les accueils périscolaires et de loisirs sont ouverts à tous les enfants avec une tarification dégressive selon le quotient familial et des aides départementales pour garantir l'accès aux activités éducatives, sportives et culturelles. L'objectif est de réduire les inégalités dans l'accès aux opportunités de développement personnel et social.



- > **2 800 enfants** accueillis,
- > **19 communes** couvertes,
- > **30 % des familles** sous le seuil de pauvreté (QF < 500 €) bénéficient du tarif plancher,
- > Aide départementale : **1,20 €/enfant/jour** en extrascolaire, **5 €/jour/enfant** pour les séjours.

Perspectives :

- Maintenir et renforcer l'accessibilité financière.
- Améliorer la communication auprès des familles sur les dispositifs existants.



ACTION 7

STRUCTURER UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Renforcer la visibilité et la cohérence des actions de soutien à la parentalité, avec un accent sur les familles les plus vulnérables, notamment les familles monoparentales. La Maison des 1 000 premiers jours est mobilisée pour assurer un accompagnement continu et coordonné, incluant orientation, conseils et ateliers de formation parentale.

Perspectives :

- Maintenir l'implication de la Maison des 1 000 premiers jours dans les groupes de travail.
- Garantir la continuité et l'adaptation des actions aux besoins identifiés.

11

ACTION 8

FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE EN MILIEU RURAL



La salle Jean-Paul Henry propose une programmation culturelle diversifiée (spectacles, conférences, ateliers artistiques et arts du cirque), accessible à tous les habitants, afin de réduire les inégalités d'accès à la culture en milieu rural et favoriser l'inclusion sociale.



- > **18 rendez-vous culturels** organisés entre septembre 2025 et juin 2026.

Perspectives :

- Maintenir et renforcer l'accessibilité financière.
- Améliorer la communication auprès des familles sur les dispositifs existants.

Conclusion ODD1

À travers ces initiatives, le Pays de Grasse illustre la manière dont une collectivité peut transformer des ambitions de solidarité en actions concrètes et mesurables. Chaque dispositif, qu'il s'agisse de petite enfance, d'insertion sociale, de jeunesse ou de culture, témoigne d'une volonté de rendre le territoire plus juste et inclusif. Les perspectives ouvertes pour les années 2026 et 2027 laissent entrevoir de nouvelles expérimentations et un approfondissement des dispositifs existants, invitant à imaginer une agglomération où l'accès aux droits, aux services et à la culture ne serait jamais un privilège, mais un droit pour tous.

ODD 2

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION, PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

12

2 FAIM «ZÉRO»



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilientes. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Garantir à tous l'accès à une alimentation saine, locale et durable est un défi majeur pour le Pays de Grasse. Dans ce territoire où la diversité rurale et urbaine se côtoie, la collectivité s'attache à développer des actions concrètes pour prévenir la précarité alimentaire, promouvoir la nutrition équilibrée, encourager l'agriculture locale et sensibiliser tous les habitants à une consommation responsable. À travers un réseau d'acteurs associatifs, institutionnels et éducatifs, le Pays de Grasse cherche à transformer l'alimentation en un levier de cohésion sociale, de santé et de durabilité.

AXE 1 Garantir une alimentation saine et équilibrée dès la petite enfance



ACTION 1

ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET VARIÉE EN PETITE ENFANCE

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) assurent l'ensemble des repas et goûters, en garantissant une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins nutritionnels des enfants. Les prestations alimentaires sont fournies par la société Elicor et respectent les recommandations du Programme National Nutrition Santé.



> **23 145 repas servis** en 2025.

Perspectives : maintenir la qualité nutritionnelle, renforcer l'éducation au goût et mettre en œuvre des pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire dans tous les EAJE du territoire.

ACTION 3

PARTICIPATION À LA SEMAINE NATIONALE DU GOÛT

Chaque crèche organise en octobre des activités thématiques autour des goûts, textures, couleurs et odeurs. Ces activités incluent ateliers de cuisine, jeux sensoriels et moments de partage avec les familles, afin de sensibiliser les enfants et les parents à une alimentation variée et équilibrée.

ACTION 2

ÉVEIL AU GOÛT POUR LE PERSONNEL ÉDUCATIF

Une demi-journée de formation a été organisée en partenariat avec le PAT, destinée à 60 agents du service petite enfance. L'objectif est de renforcer les compétences des agents pour accompagner les enfants dans la découverte sensorielle des aliments et adopter une posture éducative adaptée pendant les repas.



> **60 agents formés** en 2025.

Perspectives : étendre ces formations à l'ensemble des personnels éducatifs et intégrer un suivi pédagogique continu pour améliorer la pratique quotidienne en matière d'éducation alimentaire.



> **141 enfants** ont participé à la Semaine nationale du Goût.

Perspectives : développer la participation des familles et renforcer l'intégration des activités de sensibilisation dans le projet éducatif des EAJE.



ACTION 4

ATELIERS CUISINE TOUS PUBLICS

Organisation de six ateliers culinaires entre octobre et novembre 2025, destinés aux habitants, notamment ceux en situation de précarité. Les ateliers sont animés par une diététicienne et proposent des recettes méditerranéennes locales, suivis d'un repas partagé et d'un support pédagogique (fiches recettes et conseils pratiques). Sensibiliser les enfants et les parents à une alimentation variée et équilibrée.

> **26 ateliers, 6 partenaires** mobilisés,
> **5 recettes** issues du patrimoine alimentaire,
> **75 participants.**



Perspectives : étendre le programme à un public plus large, renforcer la dimension pédagogique et promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous.

ACTION 5

ALIMENTATION DURABLE EN PAUSE MÉRIDienne

Les cantines de Saint-Vallier-de-Thiey et de Peymeinade proposent 100 % de repas bio et locaux (viandes Label Rouge, poissons MSC) et sont labellisées Ecocert Niveau 3. Des dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire, tels que des « gachimètres » et des ateliers de sensibilisation au compostage, sont mis en place.

> **Réduction de 30 %** du gaspillage alimentaire.

Perspectives : accompagner les autres communes souhaitant généraliser ces pratiques et promouvoir un modèle de restauration scolaire durable sur l'ensemble du territoire.



ACTION 6

SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION DURABLE

Une campagne de sensibilisation a été menée à Mouans-Sartoux en partenariat avec la Maison de l'Alimentation et du Développement Durable, incluant la diffusion de vidéos courtes sur YouTube et la valorisation des actions dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

> **275 enfants** sensibilisés en 2025 au travers de **10 visites par an.**

Perspectives : étudier l'extension de ces actions à l'ensemble du territoire et renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes et des familles.

AXE 3 Soutenir les initiatives locales et la solidarité alimentaire



ACTION 7

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Soutien aux communes, associations et porteurs de projets visant à améliorer l'accès à une alimentation saine, bio et locale.
Projets accompagnés : Apprentis d'Auteuil (ateliers cuisine), Quartier Comestible (jardin nourricier), épicerie solidaire de Peymeinade, EVSI d'Harpèges (lutte contre la précarité alimentaire).



- > **9 projets** accompagnés,
- > **3 associations soutenues** pour démarches administratives et financements,
- > **50 réunions** organisées.

Perspectives : continuer l'accompagnement en 2026, soutenir de nouveaux projets et concevoir une formation spécifique pour les acteurs de la solidarité alimentaire en partenariat avec l'APPASCAM.



ACTION 8

COMITÉ DE SUIVI DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Le PAT et le service Développement social ont mis en place un poste de chargé de mission afin d'animer un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels, élaborer un diagnostic territorial et déployer des actions concrètes.



50 partenaires investis dans le comité.

Perspectives : déploiement du plan d'action territorial pour structurer et pérenniser les initiatives de solidarité alimentaire.

ACTION 9

LES RENDEZ-VOUS NATURE POUR APPRENDRE À JARDINER ÉCOLOGIQUEMENT

Dans le cadre de son dispositif annuel des «Rendez-vous Nature», le Pays de Grasse propose des formations et des ateliers sur le jardinage durable et la biodiversité (apiculture, taille de l'olivier, conservation des légumineuses), intégrés aux Projets Alimentaires Territoriaux.



> **169 participants** aux formations en 2025.

Perspectives : reconduction du programme en 2026 avec maintien du niveau de participation et valorisation accrue des compétences acquises.



ACTION 10

RÉSEAU DES JARDINS PARTAGÉS

Espaces collectifs cultivés par les habitants pour promouvoir une gestion écologique et l'autosuffisance alimentaire. La CAPG soutient méthodologiquement et financièrement ces initiatives.

> **2 nouveaux jardins partagés** (Briançonnet et Mouans-Sartoux) inaugurés en 2025,
> **Soutien de 2 000 €** à chacun.



Perspectives : création de 2 nouveaux jardins en 2026, dont 1 sur la zone industrielle des Bois de Grasse.

Conclusion ODD2

À travers ces initiatives, le Pays de Grasse illustre la manière dont une collectivité peut transformer des ambitions de solidarité en actions concrètes et mesurables. Chaque dispositif, qu'il s'agisse de petite enfance, d'insertion sociale, de jeunesse ou de culture, témoigne d'une volonté de rendre le territoire plus juste et inclusif. Les perspectives ouvertes pour les années 2026 et 2027 laissent entrevoir de nouvelles expérimentations et un approfondissement des dispositifs existants, invitant à imaginer une agglomération où l'accès aux droits, aux services et à la culture ne serait jamais un privilège, mais un droit pour tous.

ODD 3

DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE A TOUS LES AGES

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Sur le territoire du Pays de Grasse, cet objectif se traduit par une politique publique transversale, fondée sur la prévention, l'éducation, l'accès aux droits, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, et la promotion de modes de vie favorables à la santé physique et mentale.

Les actions déployées s'appuient sur une dynamique partenariale forte associant collectivités, services publics, professionnels de santé, acteurs éducatifs, sociaux et associatifs.

Elles interviennent à chaque étape de la vie – de la petite enfance au grand âge – et mobilisent des leviers complémentaires : accompagnement des familles, alimentation durable, activité physique, santé mentale, accès aux soins, cadre de vie et cohésion sociale.

ACTION 1

CONTRIBUER À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS



Cette action repose sur un accompagnement pluridisciplinaire au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Le médecin assure un suivi sanitaire et préventif, participe au repérage des situations de handicap et accompagne les équipes sur les questions de santé globale. La psychologue soutient les équipes éducatives dans leur rôle, prévient les difficultés psychosociales et accompagne les situations complexes en lien avec les familles. La psychomotricienne observe et accompagne le développement sensori-moteur, propose des activités adaptées et contribue au dépistage précoce des troubles du développement. L'ensemble de ces interventions garantit un accueil individualisé respectueux des besoins de chaque enfant.

- > **130 heures** d'intervention médicale,
- > **150 heures** d'intervention psychologique,
- > **70 heures** d'intervention en psychomotricité.

Perspectives : renforcer le rôle de la psychomotricienne pour consolider la prévention précoce et l'accompagnement global du développement de l'enfant.

ACTION 2

FORMATION DES ANIMATEURS JEUNESSE À L'ÉDUCATION AU GOÛT

Sensibilisation des animateurs aux enjeux de l'alimentation durable et de la santé. Des outils pédagogiques et animations ludiques sont proposés afin de transmettre ces enjeux aux enfants accueillis dans les centres de loisirs.

ACTION 3

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE À L'ÉVEIL ALIMENTAIRE

Renforcer les compétences des professionnels pour accompagner l'éveil alimentaire du jeune enfant, prévenir la néophobie alimentaire et élargir la palette gustative. La formation inclut des ateliers pratiques et ludiques pour faciliter l'appropriation des outils pédagogiques.

- > **60 professionnels** sensibilisés,
- > **6 crèches** concernées,
- > durée de la formation : **3 heures**.

Perspectives : renouveler et approfondir la formation sur la néophobie alimentaire, avec un suivi pratique auprès des crèches.

- > **2 sessions** de 2 heures,
- > **29 animateurs** formés,
- > **8 centres de loisirs** représentés.

Perspectives : instaurer une action pérenne annuelle de sensibilisation à l'alimentation durable et à la santé dans les centres de loisirs (ex. semaine de l'alimentation et de l'agriculture).



ACTION 4

JOURNÉE SANTÉ DE SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Événement intergénérationnel organisé le 21 septembre 2025, visant à sensibiliser et informer le public sur la santé, la prévention et l'accompagnement à chaque étape de la vie. Le PAT a participé avec des stands et des échanges sur la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens.

> **3 agents** mobilisés sur la journée.

Perspectives : renouveler la participation en 2026 et renforcer la visibilité des actions territoriales de prévention et promotion de la santé.



Perspectives : poursuite et élargissement des formations dès 2026, organisation de sessions supplémentaires et consolidation des actions de prévention des addictions.

ACTION 5

PRÉVENTION, ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Raccourci des familles dans la parentalité, structuration du soutien à la scolarité, formation d'ambassadeurs santé, prévention des violences intrafamiliales et addictions, promotion de la santé mentale. Les agentes de convivialité jouent un rôle clé dans les zones rurales.

- > **100 personnes** accompagnées sur le Haut Pays,
- > **140 animateurs** formés au SST,
- > **50 animateurs** formés à la gestion des émotions.

Perspectives : pérenniser et étendre les dispositifs existants, renforcer la prévention en santé mentale, et développer les actions auprès des jeunes et familles.

ACTION 6

ACTIONS DE PRÉVENTION (VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, SANTÉ MENTALE ET ADDICTIONS)

Mise en place du réseau VIF pour coordonner les acteurs locaux, actions de sensibilisation auprès des jeunes et formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM). Prévention des addictions avec un projet d'exposition artistique et réponse à un appel à projet ARS.

- > **15 agents** formés aux PSSM.

ACTION 7

VALORISATION DU PATRIMOINE ALIMENTAIRE DU PAYS DE GRASSE

Réalisation d'un ouvrage de 84 pages sur le patrimoine alimentaire local, valorisant les savoir-faire agricoles et culinaires méditerranéens, pour sensibiliser aux liens alimentation-santé-environnement.

> **3 000 exemplaires** imprimés, lancement prévu au **printemps 2026**. 

Perspectives : déployer un programme d'animations et de sensibilisation à l'alimentation méditerranéenne à partir de l'ouvrage en 2026.



ACTION 9

ÉTUDE DES RESTAURATIONS COLLECTIVES DE LA CAPG

Diagnostic des restaurations collectives pour accompagner les communes vers une alimentation plus saine et durable. L'étude évalue l'application de la loi EGALIM et les pratiques éducatives associées à l'alimentation.

> **1 045 367 repas scolaires** servis en 2025,  **47% de produits biologiques,**
16% de produits locaux,
43 acteurs mobilisés lors de la restitution.

Perspectives : mettre à jour annuellement l'observatoire, identifier les freins à l'atteinte du 100 % bio/local/durable et adapter les actions du réseau des cantines durables.



ACTION 8

ASSISES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Organisation annuelle par le Pôle Agriculture de la CAPG pour sensibiliser aux liens entre alimentation et santé. En 2025, intervention d'une conférencière spécialisée sur les enjeux santé-alimentation.

> **80 participants** présents. 

Perspectives : déployer un programme d'animations et de sensibilisation à l'alimentation méditerranéenne à partir de l'ouvrage en 2026.

AXE 4 Promouvoir l'activité physique et le sport-santé



Perspectives : poursuite du chantier en 2026, livraison prévue en 2027, et développement de nouvelles activités sport-santé pour tous les publics.

ACTION 10

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET ÉQUIPEMENTS SPORT-SANTÉ

Développement d'activités sportives et ateliers de gestion des émotions pour les jeunes dans les accueils collectifs. Restructuration de la piscine Altitude 500 pour proposer une offre sport-santé accessible à tous.

Piscine Altitude 500 :
chantier démarré en 2025,
offre d'activités multipliée
par 3 à terme.

AXE 5 Renforcer le soutien à la parentalité

ACTION 11

STRUCTURATION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Renforcement de la visibilité et de la cohérence des dispositifs existants : accompagnement dès la naissance ou en amont du projet de conception, articulation entre LAEP, services Petite Enfance et Maison des 1 000 premiers jours. Accompagnement à la scolarité via les CLAS, extension prévue au Collège des Jasmins à Grasse.

Perspectives :
consolidation durable des dispositifs, meilleure lisibilité des parcours pour les familles et extension progressive des actions à l'ensemble du territoire.



Conclusion ODD3

À travers l'ensemble de ces actions, le Pays de Grasse affirme une approche globale et inclusive de la santé, pleinement alignée avec l'Objectif de Développement Durable n°3. En articulant prévention, éducation, accompagnement social, alimentation durable et activité physique, le territoire se dote de leviers durables pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Les perspectives identifiées ouvrent la voie à un renforcement des dynamiques engagées, à une meilleure évaluation des impacts et à une participation accrue des acteurs et des habitants, afin de construire collectivement un territoire favorable à la santé et au bien-être pour tous.

**VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE
ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS
D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS
D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le quatrième Objectif de Développement Durable vise à garantir l'accès universel à une éducation inclusive, équitable et de qualité, tout au long de la vie. Il met l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour permettre aux individus de participer pleinement à une société durable et de réduire les disparités socio-économiques et de genre. L'ODD4 insiste également sur la nécessité de renforcer les infrastructures éducatives, de développer le nombre d'enseignants qualifiés et d'accroître l'accès aux bourses et aux dispositifs de soutien à l'enseignement supérieur dans les pays en développement.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Sur le territoire du Pays de Grasse, l'ODD4 se traduit par une politique éducative ambitieuse, intégrée et transversale, couvrant l'ensemble des temps et des espaces éducatifs : petite enfance, école, périscolaire, extrascolaire, jeunesse et accompagnement à la scolarité. L'approche territoriale repose sur quatre principes directeurs : continuité éducative, équité, valorisation de la culture et éducation au développement durable.

Cette politique mobilise une pluralité d'acteurs : services communautaires, communes, associations, établissements scolaires et partenaires institutionnels. Elle vise à construire des parcours éducatifs cohérents, favorisant l'épanouissement, l'autonomie et la réussite de tous les enfants et jeunes du territoire. Les actions présentées ci-dessous sont organisées selon quatre axes stratégiques, permettant de structurer la réponse du territoire aux enjeux de l'ODD4.

AXE 1 Développement de l'éveil culturel, artistique et sensoriel dès la petite enfance



ACTION 1

ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE EN PETITE ENFANCE

La CAPG, via les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et le Relais Petite Enfance, favorise l'accès des jeunes enfants à des expériences artistiques et culturelles. Les interventions de conteurs, musiciens, artistes plasticiens ou intervenants Babygym sont conçues comme de véritables parcours éducatifs, visant à stimuler la curiosité, le langage, l'imagination et les compétences sociales. Ces activités participent à la construction globale de l'enfant et à son bien-être.

Perspectives : développer de nouvelles formes d'interventions artistiques (arts numériques, théâtre d'ombre), accroître le nombre d'enfants bénéficiaires et renforcer la transversalité avec les projets périscolaires et extrascolaires.

97 heures

de contes

97 heures

de musique

77 heures

de Babygym

2 résidences

d'artistes sur le territoire

23

ACTION 2

PROFESSIONNALISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MODES D'ACCUEIL



51 professionnels formés

Projet SENSIBILIS mis en œuvre dans 4 crèches, participation de plusieurs EAJE à la Semaine nationale de la petite enfance.

Des formations dédiées à l'éducation artistique et culturelle (100 % EAC) et à la sensibilisation sensorielle sont dispensées aux professionnels des EAJE. Les structures participent également à la Semaine nationale de la petite enfance afin de valoriser leurs pratiques et promouvoir l'excellence éducative sur l'ensemble du territoire.

Perspectives : étendre ces programmes au public jeunesse, renforcer le suivi des compétences des professionnels et valoriser l'innovation pédagogique au sein des établissements.

ACTION 3

STRUCTURATION DES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ET DES JEUNES

La CAPG coordonne les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires afin de garantir une continuité pédagogique et éducative. L'accompagnement des équipes dans l'élaboration de projets pédagogiques communs et la participation à des manifestations intercommunales assurent l'harmonisation des pratiques et l'égalité de traitement sur le territoire.

18 écoles concernées, **8 accueils** de loisirs, **1 accueil** jeunes.

Perspectives : intensifier les échanges inter-équipes, développer des parcours éducatifs territorialisés et renforcer la cohérence des pratiques pédagogiques sur l'ensemble du territoire.

ACTION 4

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Ces dispositifs, portés par des associations locales en lien avec les établissements scolaires, offrent un accompagnement complémentaire à l'école, intégrant soutien scolaire, méthodologie et ouverture culturelle. Ils contribuent à réduire les inégalités et à favoriser la réussite scolaire de tous.

CLAS IFAC : 48 élèves, **CLAS Harpèges : 73 élèves** sur **4 sites**, **CLAS Histoires Vivantes : 80 collégiens + 19 élèves EVSI**. Plus de **200 enfants** accompagnés sur l'année.

Perspectives : consolider et renouveler ces dispositifs dans le cadre de la Politique de la ville, étendre leur couverture géographique et renforcer le suivi individualisé des élèves.



ACTION 5

ATELIERS ÉDUCATIFS ET INCLUSION DANS LES ÉQUIPES JEUNESSE

Les ateliers proposés couvrent la culture, le patrimoine, les sciences et l'inclusion des enfants en situation de handicap. Un effort particulier est porté sur la professionnalisation des équipes d'animation à travers des formations continues, l'accompagnement des directions et la valorisation des métiers de l'animation.

Perspectives : structurer un plan de formation durable, renforcer l'attractivité des métiers de l'animation et consolider les partenariats territoriaux.

140 animateurs
formés en continu

30 postes
à pourvoir
en septembre 2023

0 poste
vacant en janvier 2025

AXE 3 Éducation au développement durable, alimentation et sensibilisation à l'environnement



ACTION 6

PARCOURS ALIMENTATION DURABLE DANS LES ÉCOLES

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), les élèves sont sensibilisés aux liens entre alimentation, santé, environnement et territoire. Les parcours pédagogiques incluent ateliers en classe et visites de terrain, centrés sur la transition écologique, la santé publique, l'alimentation locale et l'éducation au goût.

Perspectives : étendre le programme à davantage de classes et renforcer la dimension expérientielle avec des partenariats locaux et des projets interdisciplinaires.

8 classes
participantes

187 élèves
sensibilisés

4 séances
de 3 heures
par classe

PROGRAMME D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 7

Le programme EDD, de la maternelle au lycée, adopte une pédagogie active pour sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Les élèves participent à des projets concrets, renforçant leur citoyenneté et leur engagement.

6 601 élèves sensibilisés, **11 500 €** dédiés à l'appel à projets, **8 projets** soutenus.

Perspectives : consolider le programme, intégrer davantage de projets interdisciplinaires et valoriser les initiatives des élèves et des établissements.



ACTION 8

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT AUX JARDINS DU MIP

Animations, visites guidées et ateliers participatifs permettent aux enfants et au grand public de comprendre les écosystèmes et d'adopter des comportements responsables vis-à-vis de la nature.



5 323 jeunes

ont bénéficié des médiations aux Jardins du Musée International de la Parfumerie

Perspectives : consolider le programme, intégrer davantage de projets interdisciplinaires et valoriser les initiatives des élèves et des établissements scolaires.

ACTION 9

MÉDIATION CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC AUX JARDINS DU MIP



Actions interdisciplinaires de médiation artistique et scientifique, jardin partagé, événements botaniques, ateliers bien-être. Ces initiatives visent à rapprocher culture, éducation et sensibilisation environnementale.

Perspectives : développer de nouveaux projets participatifs, accroître la fréquentation et renforcer l'ancrage territorial des actions éducatives et culturelles.

313 actions
de médiation

14 activités en
moyenne par groupe

6 médiateurs
culturels

20 événements
annuels

Conclusion ODD4

À travers l'ensemble de ces actions, le Pays de Grasse démontre son engagement en faveur d'une éducation de qualité, inclusive et durable, pleinement alignée avec l'ODD4. En mobilisant tous les temps éducatifs, en valorisant la culture, l'innovation pédagogique et la professionnalisation des acteurs, le territoire construit des parcours éducatifs favorisant l'émancipation, la réussite et la citoyenneté des enfants et des jeunes. Les perspectives identifiées ouvrent la voie à une consolidation des dynamiques engagées, à un renforcement des évaluations d'impact et à une participation accrue des acteurs et des habitants, garantissant une réponse pérenne aux enjeux éducatifs et sociétaux de demain.



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le cinquième objectif est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un pilier fondamental du développement durable et un levier essentiel de cohésion sociale, d'émancipation individuelle et de justice collective. En cohérence avec l'Objectif de Développement Durable n°5, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse déploie une stratégie transversale visant à déconstruire les stéréotypes de genre, prévenir les violences, promouvoir l'égalité des chances et favoriser la participation active des filles et des garçons, des femmes et des hommes, à toutes les étapes de la vie. À travers des actions menées dès la petite enfance et prolongées jusqu'à la jeunesse et à la citoyenneté active, la collectivité inscrit l'égalité filles-garçons au cœur de ses politiques éducatives, culturelles et sociales. Ces engagements se traduisent par des actions de sensibilisation, de formation, d'expression artistique et d'accompagnement, portées en partenariat avec les acteurs du territoire.





ACTION 1

**PLAN D' ACTIONS 2024-2027
EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS (PETITE
ENFANCE)**

> 2 présentations
de 2 heures chacune.

La CAPG s'engage à renforcer l'égalité filles-garçons dès la petite enfance via son plan pluriannuel 2024-2027. L'action cible particulièrement les représentations genrées des métiers et la culture de l'égalité au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. La participation à la 3^{ème} édition du Mars de l'égalité a constitué un temps fort symbolique, avec l'intervention d'un agent masculin exerçant un métier traditionnellement féminisé (auxiliaire de puériculture) auprès de collégiens, favorisant la déconstructions des stéréotypes professionnels.

Perspectives : participation d'un second agent masculin à la 4^{ème} édition du Mars de l'égalité, afin de renforcer la visibilité des parcours professionnels non genrés.

ACTION 2

**PROMOTION DE L'ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS DANS
LES STRUCTURES ÉDUCATIVES
ET DE LOISIRS**

Les structures éducatives et de loisirs mettent en œuvre des pratiques pédagogiques inclusives et non stéréotypées : ateliers sportifs, artistiques ou culinaires, supports pédagogiques neutres et projets de chantiers de jeunes accessibles à tous. Les équipes veillent à la mixité des groupes et à l'égalité de participation.



Perspectives : renforcer la formation et la sensibilisation des équipes, maintenir la parité filles-garçons dans les chantiers de jeunes et étendre les pratiques inclusives aux activités extrascolaires.

100 %
des structures concernées.



ACTION 3

CONTRIBUER À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Cette action phare a mobilisé le territoire autour de la promotion de la mixité professionnelle, en proposant des témoignages inspirants de professionnels et professionnelles pour déconstruire les stéréotypes.

- > **1 mois** d'actions,
- > **1 100** collégiens et collégiennes sensibilisés,
- > **37 classes** concernées,
- > **60 bénévoles** témoins,
- > **28 agents et agentes** mobilisés,
- > **8 collèges** du territoire.

Perspectives : renouveler l'action pour l'ensemble des collèges et étendre le nombre de témoignages afin de couvrir davantage de métiers.

ACTION 4

L'ART POUR PARLER DES DROITS DES FEMMES

L'expression artistique est mobilisée comme vecteur de sensibilisation à l'égalité. La soirée de clôture du Mars de l'égalité 2025 a proposé une création originale alliant cirque et danse pour illustrer les droits des femmes et l'égalité de manière fédératrice.



- > **2 œuvres** originales,
- > **6 élèves** circassiens,
- > **5 danseuses**,
- > **60 partenaires** invités.

Perspectives : consolider l'implication de la Direction des Affaires Culturelles, développer des collaborations artistiques et renforcer la place de l'art dans les programmes éducatifs liés à l'égalité.



ACTION 5

**TABLE RONDE
« L'AMOUR NE FAIT PAS
MAL »**

Cette table ronde a sensibilisé les lycéens et les équipes éducatives aux violences dans les relations affectives, en présentant les signaux d'alerte et les ressources disponibles. La présence d'experts (vice-bâtonnière du barreau, sage-femme référente, auteure engagée) a permis d'enrichir les échanges et d'ancrer la prévention dans la réalité des jeunes.

**(150 élèves
sensibilisés)**



Perspectives : poursuivre ces actions chaque mois de novembre, en lien avec le mois de prévention des violences faites aux femmes, et envisager des déclinaisons dans les collèges et centres de loisirs.

ACTION 6

**ENCOURAGER LA PARTICIPATION
DES JEUNES ET LES ACCOMPAGNER
DANS LEURS PROJETS**

La collectivité soutient l'engagement citoyen des jeunes, notamment via les Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ). Ces espaces permettent de développer la mixité, la coopération et l'égalité, en donnant aux jeunes des opportunités concrètes d'action et de leadership.

Perspectives : renforcer la mise en réseau des CMJ et multiplier les rencontres interterritoriales pour consolider la citoyenneté et l'engagement égalitaire des jeunes.



Conclusion ODD5

À travers l'ensemble de ces actions, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse affirme une ambition claire : faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité vécue, dès l'enfance et tout au long du parcours de vie. En conjuguant prévention, sensibilisation, engagement citoyen et expression artistique, la collectivité pose les bases d'un changement durable des représentations et des pratiques. Les perspectives identifiées invitent à poursuivre et à amplifier cette dynamique, en renforçant les partenariats, en élargissant les publics touchés et en inscrivant l'égalité au cœur des politiques publiques territoriales. L'ODD 5 apparaît ainsi non comme un objectif isolé, mais comme un fil conducteur transversal, au service d'un territoire plus juste, plus inclusif et résolument tourné vers l'avenir.

ODD 6

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'eau est une ressource vitale, fragile et finie, au cœur des équilibres écologiques, sanitaires et économiques des territoires. Face aux effets du changement climatique, à la raréfaction de la ressource et à l'augmentation des usages, la gestion durable de l'eau et de l'assainissement constitue un enjeu majeur de développement durable.

À travers ses politiques publiques, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'inscrit pleinement dans l'Objectif de Développement Durable n°6, qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, tout en assurant une gestion durable des ressources hydriques. Les actions menées conjuguent sobriété des usages, sécurisation de l'approvisionnement, modernisation des infrastructures, protection des milieux naturels et sensibilisation des publics.

ACTION 1



**GESTION DURABLE
DES RESSOURCES EN EAU :
SOBRIÉTÉ ET SENSIBILISATION
AU QUOTIDIEN**

La collectivité mène des actions de sensibilisation ciblées à destination des enfants des crèches, des familles et des agents pour développer des comportements économes en eau.

Les interventions pédagogiques incluent des jeux, des histoires et des ateliers pratiques, permettant aux plus jeunes d'intégrer les gestes écoresponsables dès la petite enfance. Les familles sont également accompagnées lors de réunions ou par affichages informatifs pour renforcer l'impact de ces actions.

Perspectives :

- Développement d'outils numériques et interactifs pour toucher un public plus large.
- Renforcement des campagnes de communication ciblant les usages domestiques et collectifs.

Renforcement des compétences
et intégration des enjeux eau
dans les politiques publiques

AXE 2

ACTION 2

**FORMATION DE L'ARBE ET
MONTÉE EN COMPÉTENCES
DES CADRES TERRITORIAUX**



En 2025, plusieurs chefs de service de la CAPG ont suivi une formation spécialisée dispensée par l'ARBE sur l'intégration des enjeux hydriques dans les politiques publiques. Cette initiative renforce la gouvernance territoriale et favorise la cohérence des projets en matière d'eau, agriculture, aménagement et préservation des milieux naturels.

Perspectives :

- Étendre la formation à d'autres cadres et services pour diffuser une culture de gestion durable de l'eau au sein de l'ensemble des services territoriaux.
- Développer des outils méthodologiques pour intégrer systématiquement l'eau dans tous les projets d'aménagement.

5 jours de formation
répartis sur l'année 2025.



ACTION 3

**PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE
KARSTIQUE – PARTICIPATION AU
SMIAGE**

La CAPG contribue activement aux travaux du SMIAGE pour préserver la ressource karstique sensible. L'objectif est de favoriser une gouvernance partagée, fondée sur la connaissance scientifique et la coopération interterritoriale.

2 réunions territoriales
et **1 comité** technique.

ACTION 4

**GESTION COLLECTIVE DE
L'EAU AGRICOLE –
ACCOMPAGNEMENT DE
L'OUGC ARTUBY VERDON**



Le renouvellement du plan de gestion quinquennal de l'OUGC Artuby Verdon a été accompagné financièrement et institutionnellement, assurant une répartition équitable de l'eau pour l'agriculture sur les secteurs d'Andon, Valderoure et Séranon.

Perspectives :

- Suivi rigoureux de la ressource et adaptation des plans de gestion en fonction des sécheresses et de la demande agricole.
- Renforcement des partenariats entre acteurs agricoles, collectivités et agences de l'eau.

ACTION 5

RÉCUPÉRATION ET VALORISATION DES EAUX GRISES ET RESTRUCTURATION DE LA PISCINE ALTITUDE 500

Un dispositif innovant sur la piscine Harjès permet de récupérer l'énergie des eaux usées et d'en optimiser l'usage, contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale.

La future piscine est conçue pour recycler et réutiliser jusqu'à trois fois chaque mètre cube d'eau. Ce projet combine développement de l'offre et sobriété hydrique.



Perspectives :

- Étendre les dispositifs de valorisation des eaux grises à d'autres équipements aquatiques du territoire.
- Intégrer des solutions innovantes de traitement et d'économie d'eau dans tous les futurs projets d'infrastructures.

Chantier démarré **en 2025**, livraison prévue **en 2027**.
Économie d'eau estimée à **27,5 %**.
Offre globale **multipliée par 3**.

ACTION 6

OPTIMISATION DES STATIONS D'ÉPURATION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES



La station de la Marigarde a été arrêtée, et l'ensemble des effluents est désormais traité par la station de la Paoute.

Un bassin d'orage est prévu sur l'ancien site pour limiter les rejets d'eaux brutes lors des épisodes pluvieux.

Études bassin d'orage :
80 000 € HT
Études et travaux
de délestage :
540 000 € HT

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : USINE DE TRAITEMENT DE LA FOUX

Inaugurée en 2025, cette usine assure la qualité et la quantité de l'eau potable issue de la source de la Foux.



Perspectives :

- Évaluation des gains observés après la première année de fonctionnement.
- Déploiement d'un plan de maintenance préventive et d'optimisation continue des stations.



Capacité de traitement :

150 eH

Études et travaux :

1 730 000 €

NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES VEYANS

Inaugurée en 2025, la station de traitement des eaux usées des Veyans à St-Cézaire-sur-Siagne permet de desservir le hameau et de protéger le fleuve Siagne et sa biodiversité. Elle utilise un procédé écologique à filtres de fragments de coco, à faible consommation d'énergie, et intègre des solutions durables comme la géothermie pour les locaux et des aménagements favorables à la faune, tout en limitant l'impact sur les arbres.

Perspectives : raccorder le hameau des Veyans du Tignet dans une logique d'optimisation technique, environnementale et économique du service public d'assainissement.

NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU CHÂTEAU

La nouvelle station d'Escragnolles remplace deux anciennes installations pour protéger la Siagne et la source de La Pare, alimentant 5 communes. Elle utilise un traitement écologique par filtres plantés de roseaux, sans consommation d'énergie, avec prétraitement et éclairages solaires et chauffage géothermique, rendant la station totalement autonome.

Perspectives : raccorder à l'assainissement collectif de nouveaux riverains du réseau dans une logique d'optimisation technique, environnementale et économique du service public d'assainissement.



Capacité de traitement :

750 eH

Études et travaux :

1 400 000 €

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : USINE DE TRAITEMENT DE ST-JEAN

La rénovation de l'usine St-Jean, commencée en 2025, vise à sécuriser l'alimentation en eau potable de St-Vallier-de-Thiery face aux pressions sur la ressource. La modernisation augmente la capacité de traitement, adapte le process aux aléas climatiques, optimise l'énergie et les réactifs, renforce la sécurité du site et améliore les conditions d'exploitation.



Perspectives : mise en service complète en 2026.

Gestion patrimoniale et renouvellement des réseaux **AXE 6**

ACTION 11

RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT



La CAPG poursuit une gestion patrimoniale rigoureuse, avec la réduction des fuites, la limitation des pollutions diffuses et la diminution des entrées d'eaux claires parasites. Les schémas directeurs d'eau potable, d'eaux pluviales et d'assainissement sont en cours de finalisation.

Perspectives :

- Finalisation des schémas directeurs et mise en œuvre opérationnelle des plans d'action à partir de 2026.
- Renouvellement et extension des réseaux pour améliorer la résilience et la performance du service public.

Travaux assainissement :

816 000 € HT

Travaux eau potable :

270 000 € HT

Schéma directeur eau potable de Grasse :

293 700 € HT

Conclusion ODD6

À travers l'ensemble de ces actions, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse affirme une ambition forte : garantir un accès durable, sécurisé et équitable à l'eau et à l'assainissement, tout en préservant les ressources naturelles et les milieux aquatiques. La combinaison d'actions de terrain, d'investissements structurants, d'innovation technique et de sensibilisation des publics permet de répondre aux enjeux actuels tout en préparant l'avenir. Dans un contexte de changement climatique et de pressions accrues sur la ressource, la poursuite de ces engagements apparaît essentielle pour renforcer la résilience du territoire et transmettre aux générations futures un patrimoine hydrique préservé et maîtrisé.

ODD 7

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COÛT ABORDABLE



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le septième ODD est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un monde confronté aux défis cruciaux du changement climatique, de la raréfaction des ressources et des inégalités énergétiques, la transition vers une énergie propre, accessible et durable se révèle plus que jamais une priorité. Le territoire de la CAPG inscrit sa démarche dans ce combat collectif en conjuguant sobriété, innovation et engagement citoyen. Chaque action, qu'elle soit éducative, technique ou infrastructurelle, traduit la volonté ferme d'agir pour un avenir énergétique responsable, décarboné et respectueux des générations futures.

ACTION 1

GESTION DES ÉNERGIES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC

La CAPG met en œuvre des programmes de sensibilisation auprès des agents, des enfants et de leurs familles afin d'encourager les économies d'énergie au quotidien. Les mesures incluent : extinction systématique des lumières et appareils électriques, recours prioritaire à la lumière naturelle, optimisation du chauffage et de la climatisation et amélioration de l'isolation des bâtiments.



Perspectives : poursuivre la formation des équipes et intensifier la sensibilisation des familles pour ancrer durablement les pratiques d'économie d'énergie domestique et collective.

Développement de l'autonomie énergétique

AXE 2

et soutien à l'innovation

38

ACTION 2

COLLABORATION ECAM-PMI POUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE AGRICOLE

En 2024, un partenariat entre un agriculteur local et l'école d'ingénieurs ECAM-PMI de Grasse a permis de réaliser une étude complète des besoins énergétiques agricoles et de proposer des solutions d'autonomie énergétique. Cette initiative a été valorisée lors des Assises de l'Agriculture et de l'Alimentation en décembre 2025.

Perspectives : étendre ces collaborations pour développer des modèles reproductibles d'autonomie énergétique durable dans l'agriculture locale.

ACTION 3

SOUTIEN À LA MEEED POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AGROÉCOLOGIE

La CAPG soutient l'association MEEED dans le développement de solutions telles que l'irrigation autonome en électricité et le retrofitting de matériel agricole. En 2025, une réunion de travail et une présentation publique ont permis de sensibiliser les acteurs locaux aux innovations en matière d'agroécologie énergétique.



> 1 réunion de travail, **1 présentation** publique.

Perspectives : étendre ces collaborations pour développer des modèles reproductibles d'autonomie énergétique durable dans l'agriculture locale.

AXE 3 Déploiement des énergies renouvelables et infrastructures durables

ACTION 4



RESTRUCTURATION DE LA PISCINE ALTITUDE 500

La restructuration de la piscine repose sur l'usage de plus de 80 % d'énergies renouvelables grâce à l'installation de plus de 500 m² de panneaux hybrides (production d'eau chaude et d'électricité) couplés à une chaudière biomasse bois.

Perspectives : poursuivre la modernisation des infrastructures publiques pour atteindre une couverture maximale en énergies renouvelables.

AXE 4 Transition énergétique des transports et mobilité durable

ACTION 5

INTRODUCTION DE BIOCARBURANT 100 % VÉGÉTAL POUR LA FLOTTE DE COLLECTE

L'utilisation de biocarburant 100 % végétal sur les véhicules du CTI de Malamaire permet une réduction significative des émissions.

> -60 % de CO₂ et -80 % de particules fines.



Perspectives : étendre l'usage de ce carburant vert à d'autres flottes et optimiser les pratiques de mobilité durable.



ACTION 6

INTRODUCTION DE MINIBENNES ÉLECTRIQUES

Véolia a déployé deux mini-bennes électriques sur quatre véhicules dans le centre historique, contribuant à la mobilité douce et à la réduction des émissions locales.



> 2 véhicules électriques sur 4.

Perspectives : tester l'utilisation d'un porteur électrique pour les encombrants et élargir progressivement la flotte zéro émission.

ACTION 7

MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE – DÉCARBONATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU CHÂTEAU DE LA VALLÉE DE LA SIAGNE

Grâce à un investissement de 144 000 € TTC, le remplacement de la chaudière fioul par un système de chauffage plus performant a permis une amélioration significative du confort et une diminution des consommations fossiles.



Perspectives : poursuivre les travaux d'efficacité énergétique sur l'ensemble des sites de la CAPG.

Promotion du solaire et transition énergétique citoyenne

AXE 6

ACTION 8

DÉPLOIEMENT DU CADASTRE SOLAIRE



Lancé début 2025, le cadastre solaire est un outil numérique qui permet d'évaluer le potentiel solaire des toitures et parkings, avec simulation financière intégrée.

Perspectives : mettre en place un plan de communication dynamique (réunions publiques, événements et réseaux sociaux) pour maximiser l'utilisation du cadastre et stimuler l'engagement citoyen.

Conclusion ODD7

À travers ces actions résolument tournées vers l'innovation, la sobriété et la sensibilisation collective, la CAPG inscrit son engagement dans la dynamique essentielle de la transition énergétique. Si les résultats tangibles des premiers chantiers et dispositifs inspirent confiance, ils invitent également à poursuivre ce chemin d'excellence écologique, en conjuguant technologies propres, participation citoyenne et adaptation aux enjeux locaux. L'avenir énergétique du territoire, éclairé par le cadastre solaire et animé par des initiatives agricoles durables, appelle à une mobilisation toujours renouvelée, dans un dialogue harmonieux entre progrès technique et respect de notre planète.

ODD8

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le huitième objectif reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois «durables». L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un monde où le développement économique doit s'accompagner d'équité et de durabilité, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) affirme son engagement en faveur de l'ODD 8 : promouvoir un travail décent et une croissance économique soutenable. Sur son territoire, cette ambition se traduit par des actions concrètes visant à renforcer l'emploi local, soutenir l'entrepreneuriat, développer les compétences, et valoriser les filières agricoles et artisanales tout en garantissant des conditions de travail respectueuses et inclusives. Chaque initiative s'inscrit dans une dynamique partenariale, associant acteurs institutionnels, entreprises, associations et citoyens, pour bâtir un territoire résilient, innovant et attractif.

ACTION 1

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA PETITE ENFANCE

Le service Petite Enfance de la CAPG a mis en place des mesures visant la qualité de vie au travail : formation continue des agents, organisation équitable des plannings, accompagnement des équipes et suivi de la qualité d'accueil des enfants. Ces actions favorisent la motivation et la stabilité des effectifs tout en renforçant la satisfaction des familles.



Perspectives : poursuite de la démarche avec des bilans réguliers sur la satisfaction professionnelle, extension de la formation continue et adaptation des conditions de travail aux besoins évolutifs du personnel.

ACTION 2

SOUTIEN AUX FLEURS D'EXCEPTION DU PAYS DE GRASSE

La CAPG met à disposition un bureau administratif et augmente la subvention annuelle pour soutenir l'association dans la formation et l'accompagnement des saisonniers, notamment dans les filières plantes à parfum, oléiculture et travail de la pierre sèche.

> **Subvention annuelle de 23 000 €**, suivi régulier des équipes, mise à disposition d'un espace de travail opérationnel.

Perspectives : renforcer la professionnalisation des saisonniers et consolider l'accompagnement logistique et financier des associations agricoles.

ACTION 3

AGENCE FONCIÈRE AGRICOLE

L'Agence du Foncier et de l'Installation Agricole œuvre à la préservation et à la reconquête du foncier, à la transmission des exploitations et à la structuration de micro-filières résilientes et durables. Ces initiatives soutiennent la croissance économique locale et l'emploi agricole.

> **2 réunions** en 2025, **30 participants**, **1 dépôt** FEADER pour financement de projets.

Perspectives : renforcement de la mobilisation des communes et propriétaires privés pour favoriser l'installation durable des jeunes agriculteurs et consolider les filières locales.

ACTION 4

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI

Organisation annuelle de forums et rencontres pour mettre en relation entreprises et demandeurs d'emploi, orientation et accompagnement vers des emplois durables et de qualité, tout en renforçant l'attractivité économique du territoire.

11 événements organisés,

2 626 demandeurs d'emploi,

153 entreprises mobilisées.



Perspectives : poursuite annuelle pour renforcer le lien emploi-formation et soutenir l'insertion professionnelle.



ACTION 5

FORUM ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET INNOVATION SOCIALE

Une journée d'échanges avec l'Université Côte d'Azur permet d'explorer des solutions collaboratives et innovantes, favorisant l'emploi et la création d'activités durables.

Perspectives : création d'une Chaire ESS et Innovation Sociale, déploiement de projets coopératifs favorisant l'emploi et la création de valeur sur le territoire.

(**> 120 participants,**
> 4 ateliers thématiques.)

ACTION 6

PROMOTION DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Organisation d'ateliers de détection des compétences et de sensibilisation aux métiers de la petite enfance, intégrée au Contrat Territorial Global (CTG) 2024-2028.



Perspectives : renforcement de l'attractivité des métiers et développement des compétences locales pour soutenir l'emploi durable dans le secteur.

Soutien à l'entrepreneuriat et inclusion économique AXE 4

ACTION 7

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ



Perspectives : renouvellement des partenariats, promotion de l'inclusion et de l'égalité professionnelle et développement de nouvelles initiatives favorisant la création d'emplois féminins.

La CAPG participe à des réseaux et événements dédiés aux femmes entrepreneures (Initiative Terres d'Azur, FCE Cannes-Grasse, Nouv'Elles, Alter Egaux, Les Premières Sud) pour faciliter l'accompagnement, le réseautage et la valorisation des initiatives féminines.

> Plus de 80 bénévoles
engagés aux côtés de la CAPG.

Conclusion ODD8

Ainsi, la CAPG illustre comment une croissance économique locale peut se conjuguer avec l'équité sociale et l'inclusion. De l'appui aux exploitants agricoles à la promotion des femmes entrepreneures, des forums emploi à l'amélioration des conditions de travail dans la petite enfance, chaque action reflète une vision où le travail décent est la clé de la résilience et de l'innovation territoriale. L'horizon reste ouvert : ces initiatives sont autant de fondations sur lesquelles construire un écosystème économique plus durable, capable d'intégrer les transitions numériques, écologiques et sociales à venir, tout en renforçant la cohésion et la prospérité du Pays de Grasse.

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans le Pays de Grasse, l'ODD 9 s'incarne comme un levier stratégique pour concilier développement économique, innovation et durabilité. L'agglomération entend créer un territoire où infrastructures résilientes, entreprises innovantes et filières locales prospèrent tout en respectant l'environnement et le patrimoine. L'année 2025 a été marquée par une attention particulière portée aux enfants, aux entreprises et aux friches industrielles, avec une ambition commune : bâtir un futur durable, inclusif et performant.

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le neuvième objectif promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et à encourager l'innovation et la recherche scientifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.

ACTION 1

AMÉNAGEMENT D'ESPACES SÛRS ET DURABLES POUR LES TOUT-PETITS

Conception et aménagement d'espaces modulables et ergonomiques dans les bâtiments de la Petite Enfance, avec matériaux durables et non toxiques, utilisation maximale de l'éclairage naturel et mise en place d'un entretien préventif pour prolonger la durée de vie des équipements.



Perspectives : poursuivre la conception d'espaces évolutifs intégrant le bien-être des enfants et la sécurité comme priorité, tout en adoptant des normes environnementales strictes pour l'ensemble des bâtiments éducatifs.

Encouragement de l'innovation **AXE 2**

ACTION 3

CHAIRE « PATRIMOINE, ARÔMES, PARFUMS ET COSMÉTIQUES »

Projet partenarial avec l'Université Côte d'Azur, la Fondation UNICA et le Département 06 pour développer la recherche appliquée dans la filière parfum & cosmétique, et renforcer la visibilité scientifique et internationale du territoire.

> Lancement officiel le 3 juillet 2025.

Perspectives : développer des programmes de recherche innovants, favoriser les collaborations internationales et accroître l'attractivité scientifique du Pays de Grasse.



ACTION 2

INNOVATION PÉDAGOGIQUE DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Introduction de pratiques pédagogiques innovantes telles que motricité libre, snoezelen et ateliers sensoriels, utilisation de matériel naturel et recyclé et expérimentation de nouvelles méthodes d'observation du développement de l'enfant.

Perspectives : renforcer l'expérimentation pédagogique pour stimuler la créativité des équipes éducatives et développer des approches transposables à d'autres structures éducatives.



ACTION 4

GRASSE EXPERTISE

Soutien au Club des entrepreneurs et à la marque collective « Grasse Expertise », favorisant l'accompagnement des entreprises locales, le rayonnement territorial et le soutien à l'agriculture.

> Participation à
3 commissions
d'octroi, une centaine
d'entreprises labellisées.



Perspectives : maintenir et renforcer l'accompagnement technique, logistique et financier des entreprises locales pour encourager l'innovation et l'emploi durable.

ACTION 5

RESTRUCTURATION DE LA FRICHE BIOLANDES



Perspectives : début des travaux de restructuration au printemps 2026, avec intégration des critères environnementaux et sociaux exemplaires, afin de créer un hub industriel durable et attractif.

6 000 m² désimperméabilisés
(1/4 du site).

ACTION 6

**VALORISATION
DES PARTENAIRES
ÉCONOMIQUES**



L'action a pour objectif d'accompagner et de valoriser les initiatives de transition écologique des entreprises du territoire, tout en facilitant la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Elle repose sur des actions de communication ciblées et sur l'organisation d'ateliers et d'événements collectifs. Quatre entreprises du Pays de Grasse ont été accompagnées dans le cadre du dispositif Sud Développement et les acteurs économiques ont été sensibilisés au programme CAP'THER dédié aux énergies renouvelables.

L'équipe est engagée dans le projet Symbiose des Bois de Grasse, structuré autour de synergies industrielles et de l'économie circulaire.

Les actions menées portent également sur la mutualisation et la valorisation des déchets, notamment ceux de la parfumerie, ainsi que sur la sobriété et la réutilisation de l'eau.

4 entreprises
subventionnées

En parallèle, plusieurs dispositifs structurants sont promus, dont CEDRE Ambition, le Parcours Sobr'Industrie et l'Accélérateur Économie Circulaire de Bpifrance, financé à 50 %.

Le programme Mission Carb 0 de la CCI permet un accompagnement personnalisé à la décarbonation, entièrement financé par des fonds européens et suivi sur un an. Enfin, des podcasts thématiques complètent ces actions en diffusant les bonnes pratiques et les obligations réglementaires auprès des entreprises.



Perspectives : intensifier la diffusion des outils de décarbonation, d'économie circulaire et d'innovation industrielle pour accroître la compétitivité et la durabilité des entreprises locales.



ACTION 7

REVUE DE PROJETS ET FONDS VERT

Suivi de 23 entreprises locales, attribution de 2 subventions et organisation de 4 revues de projets avec la Task Force Sud Industrie pour promouvoir la modernisation durable.

Perspectives : poursuivre le soutien aux entreprises pour accélérer la décarbonation, améliorer l'efficacité énergétique et intégrer des innovations durables dans leurs process industriels.

AXE 5 Structuration d'événements et réseaux d'innovation

ACTION 8

TEMPS FORTS ET ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS

Organisation des Biennales de la Transition et du colloque sur l'efficacité énergétique, réunissant entreprises, institutions et partenaires pour partager les bonnes pratiques et les innovations.



Perspectives : pérenniser ces rendez-vous comme espaces de réflexion et de coopération, stimuler les synergies entre acteurs industriels et scientifiques, et valoriser le territoire comme un pôle d'innovation durable.

Conclusion ODD9

L'année 2025 a montré que le Pays de Grasse sait allier patrimoine, innovation et durabilité. Chaque projet, qu'il s'agisse de pédagogie pour les tout-petits, de restructuration de friches industrielles ou de transition écologique des entreprises, illustre la volonté de construire des infrastructures résilientes et un tissu économique innovant. L'avenir appelle à amplifier ces dynamiques : renforcer la coopération entre acteurs publics et privés, diffuser les meilleures pratiques de durabilité et inscrire l'industrie locale dans une trajectoire respectueuse de l'environnement et du bien-être collectif.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le dixième ODD appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Ce notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) réaffirme son engagement en faveur de l'équité et de l'inclusion, conformément aux objectifs de développement durable. L'ODD 10 vise à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux, à garantir l'accès équitable aux services, et à favoriser l'inclusion sociale, économique et politique de tous, notamment des populations vulnérables. En 2025, la CAPG a articulé ses actions autour de quatre axes stratégiques, chacun regroupant plusieurs initiatives concrètes permettant de réduire les inégalités dans le territoire.



ACTION 1

ACCUEIL INCLUSIF DE TOUS LES ENFANTS

La CAPG a mis en place un dispositif d'accueil inclusif dans toutes les structures de la petite enfance, afin de garantir un accès équitable aux enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. Les actions comprennent : l'installation de pictogrammes, la mise à disposition de matériel adapté, la création d'espaces sensoriels et la coordination avec des professionnels spécialisés (médecins, psychologues, CAMSP, psychomotriciens, orthophonistes). Une référente accueil spécifique volante assure le suivi et la coordination des bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire.

100%
des structures
dans les communes de
du Pays de Grasse
sont inclusives.

Perspectives : renforcer l'accompagnement personnalisé et le suivi des enfants à besoins spécifiques, avec un objectif d'amélioration continue des services d'accueil inclusif, conformément aux recommandations de l'ODD 10 sur l'égalité des chances et l'inclusion sociale.

ACTION 2

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

La CAPG valorise la diversité et l'inclusion dès la petite enfance, conformément à l'axe stratégique de réduction des inégalités au sein des pays. Les actions menées incluent la diffusion de livres et de jeux inclusifs, l'adoption d'un langage respectueux et bienveillant, la formation des équipes éducatives aux préjugés inconscients et la participation au «Mars de l'égalité».

Perspectives : étendre ces interventions à l'ensemble des établissements éducatifs et renforcer la formation des professionnels pour promouvoir une culture de l'inclusion et de la tolérance.

ACTION 3

GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA CRÈCHE

La CAPG applique un système de scoring garantissant un accès impartial aux places de crèche. La collectivité met en œuvre des tarifs modulés en fonction des revenus des familles (CAF) et diffuse une information complète sur les dispositifs d'aide, tout en veillant à l'accueil des familles précaires ou isolées.

Perspectives : améliorer la visibilité des dispositifs d'accès et développer de nouvelles solutions pour élargir l'offre, en cohérence avec l'objectif de réduction des inégalités socio-économiques.

DÉVELOPPEMENT ET PÉRENNISATION DES PLACES D'ACCUEIL ET ACCÈS À L'INFORMATION

La CAPG a structuré des observatoires locaux afin de disposer d'un diagnostic partagé des besoins des familles. Ces observatoires, réalisés avec l'appui de l'étude HETIS et des groupes de travail de la CTG Petite enfance, permettent de planifier le développement de nouvelles places et d'orienter les structures existantes.

Perspectives : pérenniser ces observatoires, étendre les Relais Petite Enfance (RPE) et valoriser les bonnes pratiques pour renforcer l'accès équitable à l'information et aux services, conformément aux préconisations de l'ODD 10.

 **> 2 étudiants** HETIS mobilisés, projets RPE en cours à Pégomas et dans la vallée de la Siagne.

Favoriser l'inclusion sociale, économique et politique **AXE 2**

ACTION 5

STRUCTURER LA POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Afin de réduire les inégalités liées aux ruptures familiales et aux difficultés parentales, la CAPG a engagé un diagnostic territorial de parentalité et accompagne l'implantation de Médiation06 pour assurer la continuité des services de médiation familiale. Parallèlement, la collectivité valorise les offres de services existantes et encourage la coordination entre les acteurs territoriaux.

Perspectives : adapter l'offre aux besoins identifiés, renforcer la coordination interservices et garantir l'accès équitable à un soutien parental de qualité, conformément à l'axe stratégique d'inclusion sociale et d'égalité d'accès aux services.

ACTION 7

IMPLIQUER LES HABITANTS

La CAPG encourage la participation citoyenne dans le cadre de la rénovation urbaine et du développement social des territoires. Des Maisons du projet et des Espaces de Vie Sociale (EVS) ont été créés pour associer les habitants aux projets et soutenir le lien social.

1 Maison du projet et **1 EVS** ouvert à Peymeinade. 

ACTION 6

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La CAPG consolide l'accompagnement des enfants porteurs de handicap via le dispositif des fonds publique et territoires en lien avec la CAF06 tout en adaptant les modalités d'intervention aux évolutions territoriales. La collectivité participe également à des actions de sensibilisation et à des forums handicap pour changer le regard sur le handicap et valoriser les potentialités des enfants et de leurs familles.

 **> Renouvellement des FPT** pour les communes concernées, participation au forum handicap du CCAS de Grasse.

Perspectives : mettre à jour annuellement l'observatoire, identifier les freins à l'atteinte du 100 % bio/local/durable, et adapter les actions du réseau des cantines durables.

Perspectives : adapter l'offre aux besoins identifiés, renforcer la coordination interservices, et garantir l'accès équitable à un soutien parental de qualité, conformément à l'axe stratégique d'inclusion sociale et d'égalité d'accès aux services.

AXE 3 Garantir un accès équitable aux services et aux ressources

ACTION 8

PRÉVENTION ET ACCÈS AU LOGEMENT

Pour réduire les inégalités dans l'accès au logement, la CAPG accompagne les familles en situation d'impayés via la CAF, met en œuvre le permis de louer à Grasse et Cabris, promeut des solutions innovantes d'habitat intergénérationnel et participe activement au PDAHLPD (Plan Départemental d'Actions pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées).

> **2 communes** concernées par le permis de louer, **participation CAF** au PDAHLPD. 

Perspectives : étendre et diversifier les dispositifs, favoriser l'innovation dans l'habitat et sécuriser les parcours résidentiels des ménages fragiles.

ACTION 9

LOISIRS ET VACANCES POUR TOUS

La CAPG garantit l'accès aux loisirs pour tous les enfants et adolescents avec tarification adaptée, dispositifs inclusifs, minibus adaptés pour les enfants en situation de handicap, chantiers éducatifs et séjours de vacances. Ces mesures visent à réduire les inégalités d'accès aux loisirs et à favoriser la mixité sociale.

> **15 minibus** mobilisés, suivi du quotient familial pour les séjours, tarification annuelle de **20 € pour les adolescents**. 

Perspectives : étendre et diversifier les dispositifs, favoriser l'innovation dans l'habitat et sécuriser les parcours résidentiels des ménages fragiles.

AXE 4 Renforcer la législation et les politiques publiques pour lutter contre les inégalités

ACTION 10

RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET COMMUNIQUER

La CAPG publie chaque année le rapport de situation comparée et les données relatives à l'égalité professionnelle (Index Pénicaud, Top 10 des rémunérations), tout en veillant à la nomination équilibrée dans les emplois supérieurs. Ces actions permettent de renforcer

la transparence, l'égalité et la responsabilité institutionnelle, conformément à l'axe stratégique de l'ODD 10 relatif au renforcement des politiques publiques.

(> **3 parutions** sur le site CAPG en 2025.)

Perspectives : maintenir cette démarche annuelle et développer la communication pour favoriser la compréhension et l'appropriation des résultats par les habitants.

Conclusion ODD10

À travers ce maillage d'initiatives, la CAPG illustre comment l'égalité, l'inclusion et la solidarité peuvent irriguer tous les aspects de la vie collective. Les actions menées vont bien au-delà de la simple conformité réglementaire : elles créent un cadre où chaque enfant, chaque famille et chaque habitant peut s'épanouir, quel que soit son point de départ. L'avenir appelle à amplifier ces dynamiques, à relier encore davantage les dispositifs entre eux et à imaginer de nouvelles solutions pour réduire les inégalités de manière durable, inventive et solidaire, faisant de la réduction des écarts une véritable promesse de territoire.

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un monde en perpétuelle mutation, où l'urbanisation s'accélère et où les espaces de vie doivent concilier densité, accessibilité et qualité environnementale, l'ODD 11 offre une boussole pour orienter nos territoires vers plus de durabilité, d'inclusion et de résilience. Le Pays de Grasse, conscient de ces enjeux, déploie une politique volontariste où chaque projet urbain, éducatif ou social s'inscrit dans une vision partagée, plaçant l'humain, l'environnement et la participation citoyenne au cœur de l'action. Ce rapport rend compte des initiatives menées en 2025, révélant la vitalité et la créativité d'un territoire en mouvement.



ACTION 1

LABELLISATIONS ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ALIMENTAIRES ET COMMUNAUTAIRES

8 demi-journées

d'animation auprès des classes maternelle et primaire.

Le PAT soutient des projets tels que Quartier Comestible, transformant le centre historique de Grasse en un jardin nourricier collaboratif. Les élèves de l'école Gambetta participent à des ateliers pédagogiques sur le jardinage durable et la biodiversité, tandis que des associations locales et des entreprises partenaires contribuent à l'entretien et à la récolte. À l'EHPAD André Bienvenu, les jardins partagés permettent aux résidents de renouer avec des activités de plein air, favorisant inclusion et lien intergénérationnel. Ces initiatives sont complétées par des animations et sensibilisations sur la nutrition et la consommation responsable.

ACTION 2

FONDS DE CONCOURS POUR COMMUNES AGRICOLES

En 2025, le fonds a permis l'acquisition foncière pour les exploitants de Saint-Vallier-de-Thiery et Valderoure, favorisant l'installation de jeunes agriculteurs et la reconquête de terres laissées en friche. Ces actions contribuent à renforcer l'autonomie alimentaire locale et la préservation des paysages agricoles.

Perspectives : inscription du fonds au budget 2026 afin de soutenir de nouvelles acquisitions et accompagner les jeunes exploitants dans le développement de filières durables et diversifiées, incluant l'agriculture biologique et les circuits courts.

1 > Part CAPG : **18 534,34 €**, pour Saint-Vallier, **6 471 €** pour Valderoure.

ACTION 3

REQUALIFICATION DU PARKING SNCF EN JARDIN DE PLUIE

Ce projet transforme un parking asphalté en jardin de pluie multifonctionnel. Les eaux pluviales sont infiltrées localement pour réduire le ruissellement et limiter les risques d'inondation, tout en créant un espace vert agréable pour les usagers du pôle multimodal. Le projet intègre également des continuités écologiques, favorisant la biodiversité urbaine et la lutte contre les îlots de chaleur. La concertation publique fin 2024 a permis d'associer riverains et commerçants, et les partenariats financiers ont été mobilisés tout au long de 2025.

1 > Fonds vert mobilisé : **585 000 €** ; financement européen FEDER en cours d'instruction.

Perspectives : début des travaux au printemps 2026, pour une durée prévisionnelle de 12 mois, avec un suivi environnemental rigoureux et l'anticipation de nouvelles mesures d'adaptation climatique.

ACTION 4

INTÉGRATION DES DÉMARCHES QDM ET BDM

Les référentiels Quartier Durable Méditerranéen et Bâtiment Durable Méditerranéen sont appliqués aux projets Pontet – La Roque et Grasse Campus, permettant d'optimiser l'isolation thermique, l'utilisation de matériaux locaux et durables, ainsi que la gestion de l'eau et des énergies renouvelables. Ces standards assurent une réduction significative de l'empreinte carbone et améliorent la résilience face aux vagues de chaleur.



Perspectives : généraliser ces pratiques à tous les projets urbains futurs, incluant des audits post-construction pour mesurer la performance réelle et ajuster les méthodes de conception.



ACTION 5

VALORISATION DE LA PIERRE SÈCHE

Organisation d'ateliers pratiques encadrés par un murailleur professionnel pour apprendre les techniques de restauration de restanques et murets traditionnels. Ces ateliers sont combinés à des conférences sur la gestion durable des espaces agricoles et forestiers, et l'importance de la pierre sèche dans la prévention de l'érosion.

**> 4 ateliers pour 29 participants ;
1 conférence** suivie
par **20 personnes.**

Perspectives : en 2026, planification de 2 nouveaux ateliers dans le cadre des Rendez-vous Nature, avec une extension aux publics scolaires et associations environnementales et création de supports pédagogiques numériques pour valoriser le savoir-faire.

AXE 3 Mobilité durable et accessible

ACTION 6

MAISON DE LA MOBILITÉ / FESTIVAL DE LA MOBILITÉ

Organisation d'ateliers interactifs sur la mobilité douce, tests de vélos électriques et traditionnels, création de fresques collaboratives sur les enjeux du transport durable. Présence d'experts et d'associations pour informer le public sur les alternatives aux déplacements motorisés et promouvoir l'usage du vélo et de la marche dans les quartiers.

> **12 stands, 10 partenaires,**
1 événement majeur en mai 2025. 

Perspectives : étendre l'usage de ce carburant vert à d'autres flottes et optimiser les pratiques de mobilité durable.



ACTION 7

SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV)

Formation pratique pour les élèves de CM1-CM2 sur la sécurité routière, les itinéraires sûrs et la maintenance de base des vélos. Cette initiative contribue à la réduction de la dépendance automobile, à la prévention des accidents et à la promotion d'une culture de mobilité durable dès le plus jeune âge.

 > **5 classes, 145 enfants** formés ;
coût total **8 400 €, dont 50 %** à charge de la CAPG.

Perspectives : étendre le dispositif à d'autres écoles primaires de la CAPG et intégrer des modules complémentaires sur la mobilité inclusive et les enjeux environnementaux.

AXE 4 Engagement citoyen et résilience communautaire

ACTION 8

CHANTIERS JEUNES CITOYENS

Mise en œuvre de projets collectifs impliquant le nettoyage, la rénovation et l'embellissement des espaces publics, permettant aux jeunes de se sentir acteurs de leur territoire et de développer des compétences en gestion de projet et travail collectif.



Perspectives : diversifier les thématiques pour inclure la biodiversité, le zéro déchet et la participation à la planification urbaine.

ACTION 9

JOURNÉE DE LA RÉSILIENCE

Ateliers, jeux pédagogiques et escape game pour sensibiliser élèves et habitants aux risques naturels et technologiques. Les participants apprennent les gestes de sécurité et la préparation à la gestion de crise.



> **95 élèves** participants

Perspectives : renforcer la participation des familles et étendre l'action à un public adulte et aux associations locales.

ACTION 10

AUTONOMIE DES JEUNES ET PARENTALITÉ

Mise en place d'actions d'information sur la mobilité, accompagnement de projets jeunesse et structuration des services et politiques de parentalité (REAPP, PSFP, lieu ressources parentalité). Communication via webinaires, forums et réseaux sociaux pour garantir la visibilité et l'accessibilité des dispositifs.



Perspectives : étendre les dispositifs à l'ensemble du territoire, renforcer l'accompagnement personnalisé et développer des outils numériques pour le suivi des actions.

Conclusion ODD11

Les initiatives menées par la CAPG en 2025 traduisent un engagement clair pour des villes et communautés durables : des projets alimentaires aux mobilités douces, de l'éducation citoyenne aux aménagements urbains écologiques, chaque action participe à tisser un territoire résilient, inclusif et vivant. La richesse de ces démarches tient autant à leur dimension environnementale qu'à la participation active des habitants et acteurs locaux, condition indispensable à la durabilité des projets. À l'horizon 2026 et au-delà, le défi sera de consolider ces acquis, d'étendre les projets sur l'ensemble du territoire et de mesurer leur impact collectif, tout en anticipant les transformations urbaines et sociales pour que le Pays de Grasse devienne un modèle tangible d'une ville méditerranéenne durable, résiliente et humaine.

ODD 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un monde où les modes de production et de consommation façonnent directement l'avenir de nos sociétés et de nos écosystèmes, l'Objectif de Développement Durable n°12, apparaît comme un fil conducteur pour bâtir des territoires plus résilients et solidaires. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) s'inscrit pleinement dans cette dynamique, conjuguant innovation, éducation, mobilisation citoyenne et partenariats locaux. Le rapport qui suit retrace les initiatives menées en 2025 pour renforcer la durabilité de l'alimentation, réduire les déchets et promouvoir des comportements responsables, tout en offrant un éclairage sur les résultats et les perspectives de chaque action.



ACTION 1

SCIC 06 À TABLE

La CAPG est entrée au sociétariat de la SCIC 06 à Table, une coopérative d'intérêt collectif visant à favoriser l'approvisionnement local pour la restauration collective. L'objectif principal est d'encourager la consommation de produits biologiques et ultra-locaux dans la cuisine centrale d'Elior à Grasse. Deux réunions ont été organisées avec la ville et les partenaires agricoles locaux afin de planifier le calendrier de livraison et de sélectionner les producteurs répondant aux critères de qualité et de durabilité.

> **2 réunions**
de coordination,
approvisionnement
initial de **15 %**
de produits bio
et locaux.

Perspectives : étendre la proportion de produits bio et locaux à 30 % d'ici 2027 et intégrer progressivement d'autres fournisseurs du territoire pour assurer la traçabilité complète des denrées.

ACTION 2

RÉSEAU CANTINE DURABLE

Création d'un réseau territorial regroupant les communes pour accompagner la transition vers des cantines 100 % durables. Le réseau facilite le partage de bonnes pratiques, l'accès à des fournisseurs responsables et la formation des équipes de restauration. Les réunions trimestrielles sont accompagnées d'ateliers thématiques et de visites de sites pilotes.



> **24 participants** à la première réunion
du 04/11/2025, **7 réunions prévues**
jusqu'en janvier 2027.

Perspectives : organiser un salon annuel de l'approvisionnement bio et local et viser que 50 % des cantines du territoire atteignent un menu durable intégral d'ici 2028.



ACTION 3

SUPPORT DE FORMATION CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Élaboration d'un support pédagogique multimédia (PDF et vidéos) pour former les équipes de cantine et les animateurs à la réduction du gaspillage. Les vidéos illustrent les bonnes pratiques dans différentes communes et permettent de standardiser les méthodes malgré le turn-over des équipes.



> **4 tournages** réalisés, support en cours de finalisation.

Perspectives : évaluer l'impact du support en 2026 et l'adapter aux retours des équipes, prévoir des modules supplémentaires sur le compostage et la sensibilisation des élèves.



ACTION 4

FESTIVAL DES SOLIDARITÉS « COOPÉRER POUR MIEUX MANGER ! »

9^{ème} édition organisée à Grasse, combinant stands d'information, animations, Disco Soupe et Auberge du Monde. L'événement sensibilise aux enjeux d'une alimentation durable et solidaire et ouvre le débat sur la mise en place d'une « sécurité sociale de l'alimentation ».



> **200 visiteurs, 25 stands** et ateliers interactifs.

Perspectives : étendre le festival à d'autres communes, créer des ateliers éducatifs pour les écoles et développer un guide de bonnes pratiques pour la restauration collective.

ACTION 5

MIEUX OUTILLER LES ASSOCIATIONS ET PERSONNES EN POSTURE D'ACCUEIL

Renforcement de l'accompagnement des associations d'aide alimentaire pour faciliter l'accès aux droits des populations éloignées et garantir une alimentation équilibrée. Une épicerie solidaire a été ouverte à Peymeinade, permettant aux bénéficiaires de choisir leurs produits et de participer à des ateliers nutrition et zéro déchet.

> **1 épicerie** opérationnelle, environ **120 bénéficiaires** accompagnés annuellement.

Perspectives : développer d'autres épiceries solidaires sur le territoire, former les bénévoles à la sensibilisation alimentaire et mesurer l'impact social des actions.



ACTION 7

SENSIBILISATION À LA CONSOMMATION RESPONSABLE DANS LES CANTINES

Intégration de modules pédagogiques dans la restauration scolaire sur le gaspillage alimentaire, le respect des ressources et les pratiques écoresponsables. Des animations interactives permettent aux enfants de comprendre l'impact de leurs choix alimentaires.

> **2 communes** labellisées ECOCERT pour la restauration scolaire.

Perspectives : étendre le programme à toutes les communes, impliquer les familles à travers des ateliers et proposer des outils numériques ludiques pour l'éducation à domicile.



ACTION 6

ÉTUDE DE COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE ALIMENTAIRE

Analyse de faisabilité d'une structure permettant l'achat groupé et mutualisé de denrées alimentaires durables entre plusieurs communes. L'objectif est d'optimiser l'approvisionnement, réduire les coûts et diminuer l'empreinte carbone des transports.

Perspectives : élaboration d'un plan pilote en 2026, avec des indicateurs précis sur la réduction des émissions et le volume de produits locaux intégrés.

ACTION 8

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CENTRES DE LOISIRS

Organisation d'ateliers pratiques autour du zéro déchet, du compostage, de la collecte des déchets et des Sorties Nature pour les écoles et les centres de loisirs. Formation des équipes éducatives à la mise en œuvre de pratiques durables.

Perspectives : généraliser ces ateliers sur tout le territoire, former davantage de médiateurs et créer des parcours pédagogiques pour sensibiliser tous les niveaux scolaires.

ACTION 9

ACHAT RESPONSABLE

Mise en place d'une politique d'achat favorisant les fournisseurs locaux et éco-labellisés pour le matériel éducatif, la restauration et les fournitures administratives. Les critères de durabilité sont intégrés dans tous les appels d'offres et marchés publics.

> 70 % des fournisseurs locaux, **40 %** des achats éco-labellisés.

Perspectives : augmenter la proportion de fournisseurs durables à 85 % d'ici 2027 et renforcer la traçabilité des produits.



ACTION 10

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Déploiement progressif de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire CAPG pour encourager la mobilité électrique et réduire les émissions liées aux transports. Les bornes sont intégrées dans des parkings publics et des sites stratégiques.

> 87 bornes opérationnelles en 2025, projet de **360 bornes** sur l'Ouest Alpes-Maritimes et Est Var.

Perspectives : terminer le déploiement conformément au SDIRVE d'ici 2027 et développer des solutions de paiement et réservation en ligne.

ACTION 11

COVOITURAGE « BLABLACAR DAILY »

Subvention partielle des trajets pour encourager le covoiturage : passagers gratuits et conducteurs rémunérés. Les trajets visent la réduction des déplacements individuels et des émissions de CO₂.

> 53 000 km partagés, **856 membres** actifs, **239 tonnes** de CO₂ économisées.

Perspectives : étendre la promotion auprès des entreprises, créer des parcours réguliers pour les salariés et développer une application locale de suivi.

ACTION 12

RÉSEAU SILLAGES : NOUVEAU SAE ET BILLETTIQUE

Modernisation du réseau de transport avec un système d'aide à l'exploitation et billettique sans contact pour améliorer la qualité du service et la satisfaction des usagers. Les données permettent d'optimiser les horaires et lignes.

> 538 bus urbains et **60 cars** scolaires équipés ; **99%** des services scolaires réalisés, **93%** des services urbains réalisés.

Perspectives : déploiement de l'information voyageurs en temps réel, optimisation des lignes et adaptation aux besoins spécifiques des communes.



INNOVATIONS EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX

La RECB a lancé dès 2024 la rénovation énergétique de son siège à Peymeinade pour améliorer l'efficacité énergétique, le confort et la qualité de l'air, tout en recourant aux énergies renouvelables. Par ailleurs, elle a déployé des loggers sur les réseaux d'eau potable pour détecter rapidement les fuites et optimiser les interventions.

Perspectives : déploiement de capteurs sur le réseau d'assainissement afin de déceler les entrées d'eaux parasites et réduire la pollution par temps de pluie.

Réduction et valorisation des déchets **AXE 4**



ACTION 14

COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Distribution gratuite aux foyers disposant d'un jardin, accompagnée de formations et d'animations pédagogiques pour assurer un compostage efficace et réduire les déchets organiques.



> **469 composteurs** distribués sur le territoire SMED, dont **21** à Mouans-Sartoux.

Perspectives : Continuer les dotations et évaluer l'usage et la satisfaction des foyers.

ACTION 15

RECYCLAGE DU POLYÉTHYLÈNE ET UTILISATION DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

La RECB utilise des conduites en polyéthylène recyclable pour réduire les déchets plastiques, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie circulaire, limitant ainsi l'extraction de matières premières et l'encombrement des décharges.

ACTION 16

CHALLENGE CLIINK INTERCOLLÈGES

Défi de tri du verre dans 5 collèges, mobilisant élèves et familles. Les participants apprennent à trier correctement et à mesurer l'impact environnemental de leurs gestes.

Perspectives : renouveler l'opération chaque année et élargir le défi à d'autres types de déchets (plastiques, cartons).



ACTION 17

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire les déchets ménagers et assimilés, visant l'atteinte des objectifs de 2028. Sensibilisation, collecte sélective et programmes éducatifs constituent les piliers.

Perspectives : renforcer les actions éducatives et le suivi statistique pour atteindre les objectifs fixés.

> Réduction prévue de **10 400 t** (-102 kg/hab) ;
progression sur **3 ans** = **33 %** (-73 kg/hab).

ACTION 18

COMPOSTAGE COLLECTIF ET LOMBRICOMPOSTAGE

Création de sites collectifs de compostage pour les foyers sans jardin, distribution de lombricomposteurs et formation des usagers.

Perspectives : renforcer les actions éducatives et le suivi statistique pour atteindre les objectifs fixés.

2 sites collectifs inaugurés,
19 lombricomposteurs distribués.



Conclusion ODD12

L'ensemble de ces actions illustre l'engagement concret et pluriel du Pays de Grasse en matière de consommation et production responsables. Entre mobilisation citoyenne, innovation pédagogique, infrastructures durables et coopération locale, le territoire expérimente chaque jour de nouvelles façons de réconcilier bien-être humain et respect de la planète. Mais loin d'être un aboutissement, ces initiatives ouvrent un chemin encore plus large : celui d'une transformation durable, partagée et inventive, où chaque habitant devient acteur de la transition et où les succès d'aujourd'hui nourrissent les ambitions de demain.

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Cette ambition se traduit à chaque échelle : via le renforcement de la coopération internationale au travers notamment de l'opérationnalisation du fonds vert ; dans l'élaboration des politiques et planifications nationales, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un contexte où le changement climatique constitue un défi majeur pour les territoires, l'Objectif de Développement Durable n°13 invite collectivités, citoyens et acteurs économiques à agir de manière concertée et éclairée. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'inscrit pleinement dans cette dynamique en articulant recherche, innovation, éducation et planification territoriale pour renforcer la résilience face aux risques climatiques. Les initiatives présentées ci-après témoignent de l'engagement du territoire à réduire ses émissions, à adapter ses infrastructures et ses pratiques et à sensibiliser la population, notamment les jeunes générations, aux enjeux du climat.

ACTION 1

1^{ÈRE} FICHE QUANTIGES

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le service Développement durable et Cadre de Vie accompagne depuis 2017 les communes volontaires dans les restaurants scolaires. La CAPG souhaite quantifier l'impact de ces actions sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre du financement ADEME et du Projet Alimentaire Territorial « Vers des cantines 100 % durables, bio et locales ». Les services concernés incluent Développement durable et Cadre de Vie, Gestion des déchets et de l'énergie, ainsi que Développement économique et tourisme.

ACTION 2

ACQUISITION DE 3 BUS ÉLECTRIQUES POUR LE RÉSEAU SILLAGES

Dans le cadre du renouvellement de la flotte de transports publics, trois bus électriques ont été commandés pour réduire l'empreinte carbone des déplacements urbains. Les véhicules seront accompagnés de l'installation de bornes pantographes pour la recharge rapide. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de mobilité durable et de transition énergétique de la CAPG.

Perspectives : accélérer l'électrification de la flotte, intégrer des bus à hydrogène à long terme et évaluer l'impact sur la qualité de l'air et la réduction des émissions locales.

> Investissement : **720 000 €** ; 3 bus commandés ; objectif : **10 bus** électriques **d'ici 2029** représentant **35 %** de la flotte. Plus de **50 %** des kilomètres urbains réalisés en véhicules électriques, économie estimée **> 1 000 t CO₂/an**.

Perspectives : étendre la quantification carbone à l'ensemble des actions alimentaires et utiliser les résultats pour alimenter des plans d'action territoriaux et des outils de sensibilisation auprès des scolaires et des familles.

ACTION 3

MISE À JOUR DU LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (EX-CIT'ERGIE)

Actualisation de l'état des lieux et suivi des actions menées sur la plateforme ADEME, recensement des initiatives des services, évaluation de l'avancement des engagements PCAET. Le label TETE permet de valoriser les efforts de la collectivité en matière d'efficacité énergétique et de réduction des GES.



> La CAPG labellisée **2 étoiles** depuis **novembre 2024**.

Perspectives : atteindre un niveau de 50 % d'actions conformes pour renforcer la visibilité et crédibiliser le territoire dans ses démarches de transition énergétique.

ACTION 4

OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Un travail de rationalisation des équipements d'infrastructure numérique a été conduit sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier et de décommissionner les outils obsolètes ou inutilisés. Cette démarche vise à réduire les consommations énergétiques liées au fonctionnement des systèmes informatiques. En supprimant les équipements superflus, l'organisation limite les dépenses énergétiques tout en simplifiant la gestion technique. Par ailleurs, le remplacement de certains matériels par des versions plus récentes et moins énergivores permet d'améliorer la performance globale des installations. Cette modernisation contribue ainsi de manière concrète à la réduction de l'empreinte environnementale et à une gestion plus responsable des ressources.



ACTION 5

**PROJET « TRAJECTOIRE 4 A –
ADAPTER, ANTICIPER, ARTICULER,
AJUSTER »**

Projet de recherche-action mené en 2023-2025 avec l'Université Côte d'Azur, financé par l'ADEME. Objectif : fournir des outils d'aide à la décision pour la planification urbaine et la gestion des risques liés au climat (eau, inondations, incendies, vulnérabilité des séniors). L'outil SIMPROSPECT permet de simuler et visualiser les impacts des décisions à différents horizons temporels et de proposer des scénarios alternatifs.

> **3 ateliers** organisés avec élus et techniciens pour expérimenter l'approche prospective.

Perspectives : déploiement d'ateliers de prospective territoriale pour l'ensemble des communes souhaitant réviser leurs documents d'urbanisme, intégration dans le PCAET et planification des infrastructures résilientes.

ACTION 6

**ASSISES DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
DU PAYS DE GRASSE**

Organisation d'une table ronde sur la transition agroécologique : présentation de dispositifs de diagnostic et plan d'action pour la réduction des impacts environnementaux, R&D sur la lutte biologique, partenariats pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et promotion de la résilience des filières locales. Une serre bioclimatique a été expérimentée pour anticiper les effets du changement climatique sur les cultures.



Perspectives : mobiliser davantage d'agriculteurs dans le programme AgriAdapt06 et développer le compostage sur les exploitations pour renforcer la capacité d'adaptation.

> **80 participants,**
regroupant agriculteurs, techniciens
et partenaires institutionnels.

ACTION 7

FORMATION ET SENSIBILISATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Organisation d'ateliers éducatifs envers les enfants des centres de loisirs, participation à la Fresque du Climat, introduction de thématiques liées à la transition énergétique et aux impacts du climat sur le territoire.



Perspectives : mobiliser davantage d'agriculteurs dans le programme AgriAdapt06 et développer le compostage sur les exploitations pour renforcer la capacité d'adaptation.



ACTION 8

VIVRE CES CHANGEMENTS » – ESCAPE GAMES ÉDUCATIFS

Escape games développés avec l'association G-Addiction pour sensibiliser les enfants aux aléas climatiques, en particulier aux inondations et aux stratégies d'adaptation. Les ateliers favorisent la compréhension des risques et la prise de décision critique dans des situations simulées.

Perspectives : développer de nouveaux escape games sur la sécheresse, les feux de forêt et la gestion de l'eau, et étendre le dispositif à un plus grand nombre d'écoles.

Conclusion ODD13

Les actions menées par la CAPG en faveur de l'ODD 13 témoignent d'une démarche cohérente et intégrée : planification urbaine prospective, mobilité électrique, sensibilisation des jeunes générations, quantification des impacts carbone et suivi réglementaire. Ces initiatives traduisent la volonté de bâtir un territoire résilient, capable de s'adapter aux défis du climat tout en impliquant ses citoyens et acteurs locaux. Mais cette dynamique n'est qu'un début : elle ouvre la voie à des stratégies encore plus ambitieuses, où chaque action devient levier pour transformer le quotidien, réduire l'empreinte carbone et préparer les générations futures à vivre dans un environnement équilibré et durable.

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices :

- une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ;
- l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans ;
- la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La préservation des milieux aquatiques, des rivières aux zones humides, constitue un enjeu majeur pour la santé des écosystèmes et des populations humaines. L'ODD 14, dédié à la vie aquatique, nous rappelle que nos rivières, estuaires et littoraux sont à la fois des ressources vitales et des sentinelles de l'équilibre écologique. Sur le territoire du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération déploie une série d'actions éducatives et opérationnelles visant à sensibiliser la jeunesse, protéger les cours d'eau et limiter les atteintes à ces milieux fragiles. Ces initiatives témoignent d'une volonté de conjuguer éducation, prévention et action concrète pour un territoire durable et respectueux de l'eau.

AXE 1 Sensibilisation et éducation à la protection des milieux aquatiques

ACTION 1

ATELIER « ICI COMMENCE LA MER »

Le service jeunesse de la CAPG organise des ateliers pédagogiques destinés à sensibiliser les enfants à la préservation des milieux aquatiques et des cours d'eau locaux. Les activités combinent aspects ludiques et éducatifs pour faire découvrir aux participants :

- Le rôle des rivières et des zones humides dans l'équilibre écologique.
- L'importance de la biodiversité aquatique.
- Les gestes simples et responsables pour protéger les milieux aquatiques.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie d'éducation environnementale précoce visant à éveiller une conscience écologique dès le plus jeune âge et à encourager des comportements durables vis-à-vis de l'eau.



Perspectives :

- Étendre les ateliers à d'autres sites du territoire afin de toucher un public plus large,
- Développer des modules complémentaires sur la protection de l'eau et la biodiversité aquatique,
- Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires et associations locales pour maximiser l'impact éducatif.

AXE 2 Prévention et lutte contre les atteintes aux milieux aquatiques

ACTION 2

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Pour limiter les atteintes aux rivières et zones humides, la CAPG a mis à disposition des communes des appareils photo numériques permettant de constater et de documenter les infractions liées aux dépôts sauvages. Ces outils facilitent :

- L'identification des zones sensibles.
- La surveillance régulière des lieux à risque.
- La planification d'actions de prévention et de sanctions ciblées.

Perspectives :

- Déploiement généralisé de la méthode sur toutes les communes de la CAPG,
- Sensibilisation accrue des habitants sur les impacts environnementaux des dépôts sauvages,
- Mise en place de programmes complémentaires de prévention et d'animation autour des cours d'eau, notamment lors des événements locaux et scolaires.

Conclusion ODD14

Les actions menées par la CAPG dans le cadre de l'ODD 14 traduisent un engagement concret pour la protection des milieux aquatiques et la sensibilisation des générations futures. De l'éducation à la jeunesse à la prévention des atteintes aux rivières et zones humides, chaque initiative contribue à restaurer et préserver la qualité de l'eau et la biodiversité aquatique. Mais ces efforts, bien que prometteurs, ne sont qu'un premier pas. Le territoire pourra aller plus loin en intégrant davantage de démarches collaboratives avec les citoyens, en développant des programmes de suivi écologique et en explorant des solutions innovantes pour restaurer les milieux aquatiques. L'avenir de nos rivières et de notre littoral repose sur cette alliance entre connaissance, vigilance et action collective.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

15 VIE
TERRESTRE



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un monde où la nature se trouve confrontée à des pressions croissantes, le développement durable n'est plus un simple choix, mais un impératif. L'Objectif de Développement Durable n°15, consacré à la vie terrestre, invite à protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'inscrit pleinement dans cette démarche. Ses actions illustrent un engagement concret mêlant sensibilisation, préservation et concertation, pour bâtir un territoire où l'homme et la biodiversité coexistent harmonieusement.

AXE 1 Valorisation et soutien de l'agriculture biologique et durable

ACTION 1

SOUTIEN À L'ASSOCIATION AGRIBIO 06

En 2025, la CAPG a renouvelé son soutien à l'association Agribio 06 pour organiser des événements de promotion de l'agriculture biologique et durable. Ces manifestations, telles que L'Été Bio c'est là-haut (Collongues) et De Ferme en Ferme (différentes exploitations locales), permettent au grand public de découvrir les pratiques agroécologiques et



de dialoguer avec les producteurs locaux.

Perspectives : continuer le partenariat avec Agribio 06 en renforçant la visibilité des événements et en développant des ateliers interactifs pour enfants et familles.

AXE 2 Sensibilisation et éducation à la biodiversité

ACTION 2

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À LA BIODIVERSITÉ

Le service jeunesse organise des Sorties Nature, ateliers de jardinage, compostage et activités pédagogiques en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et des associations environnementales. Les enfants apprennent à identifier la flore et la faune locales, à entretenir des jardins partagés et à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

Perspectives : étendre les activités à l'ensemble des accueils jeunesse, développer de nouveaux ateliers thématiques et renforcer les partenariats avec les associations locales pour des programmes plus ambitieux.

> Programmes réguliers dans tous les accueils périscolaires et centres de loisirs ;
100 % des enfants accueillis impliqués **au moins une fois par an.**



ACTION 3

CHANTIERS JEUNES CITOYENS

Des chantiers jeunes sont organisés pour impliquer les enfants dans l'entretien et la valorisation des espaces verts communaux. Ces activités allient pédagogie environnementale et développement du sens civique.

> Participation estimée à **120 jeunes** en 2025.

Perspectives : atteindre un niveau de 50 % d'actions conformes pour renforcer la visibilité et crédibiliser le territoire dans ses démarches de transition énergétique.

Préservation des milieux nocturnes et lutte contre les nuisances lumineuses **AXE 3**



Dans le cadre du programme Réserve Internationale de Ciel Étoilé, deux nocturnes ont été organisées aux JMIP de Mouans-Sartoux et à Saint-Vallier-de-Thieu, incluant concerts, conférences, planétarium et ateliers pour enfants. La remise des diplômes Villes et Villages étoilés a concerné 9 communes. Par ailleurs, Planète Sciences Méditerranée a conduit quatre balades nocturnes pédagogiques.

ACTION 4

LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Perspectives : organisation d'une nouvelle nocturne à Cabris le 3 octobre 2026 et renouvellement des balades nocturnes pédagogiques pour renforcer la sensibilisation à la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité.

> **185 participants** aux JMIP,
98 à Saint-Vallier-de-Thieu,
29 aux balades nocturnes.

Animation et sorties nature pour la sensibilisation à la biodiversité **AXE 4**



ACTION 5

SORTIES NATURE AVEC LA LPO

Sept Sorties Nature annuelles permettent d'observer et d'inventorier des espèces locales, telles que chouettes, cerfs, hirondelles et martinets, en collaboration avec la LPO.

> **130 participants** ; sorties renouvelées chaque année. ♀

Perspectives : maintenir ces sorties et développer des inventaires participatifs pour favoriser la science citoyenne et la protection des habitats naturels.



ACTION 6

FÊTE DE LA NATURE

Le 24 mai aux Jardins du MIP avec la ville de Mouans-Sartoux, le Pays de Grasse a proposé toute la journée pour les familles de nombreuses activités gratuites sur la thématique : « Les bienfaits de la nature » : initiation au yoga et méditation, biomimétisme, soin des hommes et des plantes par les plantes.

> **795 participants** en 2025. ♀

Perspectives : programmation 2026 prévue le 23 mai, sur le thème « La Forêt », avec une augmentation des activités interactives pour les familles et les scolaires.

ACTION 7

ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ (PIB)

La CAPG a initié le PIB pour formaliser une stratégie intercommunale de protection et restauration de la biodiversité.

La démarche inclut un état des lieux, la concertation avec les élus, techniciens, communes et partenaires, ainsi que la définition d'un programme opérationnel.



> 51 actions prévues

(dont 24 nouvelles),

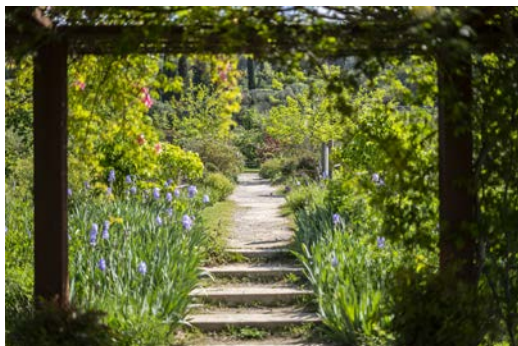
> 12 réunions de concertation avec élus et partenaires,

> 23 réunions territoriales avec les communes.

Perspectives : mise en œuvre des 6 actions prioritaires identifiées en 2026, suivi opérationnel renforcé, évaluation annuelle de l'avancement et intégration des nouvelles priorités environnementales.

ACTION 8

LES JARDINS DU MIP ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Perspectives : développer des parcours pédagogiques temporaires, intégrer davantage de technologies interactives pour la découverte de la biodiversité, et renforcer la dimension culturelle et scientifique des événements organisés.

Les jardins accueillent plus de 40 000 visiteurs par an et intègrent des aménagements durables et inclusifs (pergolas thématiques, abris à insectes, espaces de méditation). Ils servent de support pédagogique pour sensibiliser le public à la biodiversité et aux savoir-faire traditionnels.

40 000 visiteurs annuels ;

plusieurs pergolas et espaces thématiques.

Conclusion ODD15

À travers ces actions, la CAPG démontre que la protection de la biodiversité n'est pas seulement une obligation réglementaire, mais une véritable culture partagée, où chaque citoyen, enfant ou adulte, devient acteur du vivant. Cependant, le chemin vers un territoire pleinement durable reste à tracer : il nécessitera une mobilisation continue, des innovations pédagogiques et un dialogue permanent avec la nature et ses habitants. Chaque sortie, chaque événement, chaque atelier est une pierre ajoutée à l'édifice fragile mais précieux de la vie terrestre, rappelant que l'avenir appartient à ceux qui prennent soin de leur environnement dès aujourd'hui.

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La paix, la justice et des institutions solides ne sont pas de simples idéaux : elles constituent les fondements d'une société harmonieuse et résiliente. L'Objectif de Développement Durable n°16 vise à promouvoir l'accès à la justice pour tous, à protéger les droits fondamentaux et à renforcer les institutions à tous les niveaux. Dans ce contexte, le Pays de Grasse s'engage à travers des initiatives concrètes et humanistes, qui placent l'éducation, la culture et la prévention au cœur de la cohésion sociale et de la protection des personnes les plus vulnérables.



ACTION 1

**PROJET « DESSIN EN MOUVEMENT »
À LA MAISON D'ARRÊT DE GRASSE**

> Durée :
2 semaines
> Participants :
15 détenus

Perspectives :

- Poursuivre et pérenniser cette collaboration en 2026.
- Étendre l'initiative à d'autres groupes ou établissements pénitentiaires du territoire.
- Développer des modules complémentaires intégrant médiation culturelle et ateliers d'expression collective.

En septembre 2025, la CAPG a soutenu la réalisation du projet « Dessin en mouvement » à la maison d'arrêt de Grasse.

Pendant deux semaines, 15 détenus ont été accueillis dans un dispositif mêlant création artistique, médiation culturelle et expérience sensorielle. Grâce à la Micro-Folie mobile et à l'exposition estivale du Musée International de la Parfumerie (MIP), les participants ont pu découvrir des chefs-d'œuvre de Fragonard et d'autres artistes.

L'intervention, encadrée par l'artiste Jean-Philippe Roubaud et des médiateurs culturels, a permis aux détenus de réinterpréter ces œuvres dans une dimension contemporaine, en intégrant la dimension olfactive et sensorielle.

Ce projet a été financé par la DRAC PACA dans le cadre de l'AAP « Culture et Justice », et a mobilisé le service Développement social des territoires et prévention pour accompagner les bénéficiaires sur le plan social et pédagogique.

Dans le cadre du réseau intercommunal de prévention des violences intrafamiliales, la CAPG a organisé en 2025 des séances de sensibilisation visant à former les professionnels et le grand public à repérer et signaler les violences sexuelles sur mineurs. Ces actions combinent outils pédagogiques pratiques, mises en situation et expertise de l'association Colosse aux pieds d'argile. Les bénéficiaires sont principalement des acteurs de la petite enfance, de la jeunesse, ainsi que des professionnels du social, afin de garantir un maillage complet de la protection des enfants et de renforcer la cohésion des dispositifs intercommunaux de prévention.

- > Participants : **340 professionnels** (services petite enfance, jeunesse et acteurs sociaux).
- > Sessions : **3 grandes sessions** de formation.

ACTION 2

**SÉANCE DE SENSIBILISATION
AU REPÉRAGE DES VIOLENCES
SEXUELLES SUR MINEURS PAR
L'ASSOCIATION COLOSSE AUX
PIEDS D'ARGILE**

Perspectives :

- Renouveler ces formations sur une base annuelle.
- Étendre le public cible aux associations sportives, culturelles et éducatives.
- Développer un protocole d'accompagnement post-formation pour garantir le suivi des signalements et des pratiques professionnelles.
- Renforcer le réseau intercommunal de prévention et de protection des enfants, en intégrant des outils numériques de suivi.

Renforcement de la cohésion sociale et de la **AXE 3**
médiation institutionnelle

ACTION 3

**DÉVELOPPEMENT DE
PROGRAMMES ÉDUCATIFS ET DE
SENSIBILISATION CIVIQUE**

En 2025, la CAPG a poursuivi le développement de programmes éducatifs visant à promouvoir le respect des règles, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Ces actions incluent la mise en place d'ateliers participatifs dans les écoles et accueils de loisirs, des sessions d'éducation à la médiation et à la résolution de conflits, ainsi que des rencontres entre jeunes et acteurs institutionnels. L'objectif est de renforcer la confiance dans les institutions, d'encourager l'engagement citoyen et de favoriser l'inclusion sociale des publics fragilisés.



Perspectives :

- Étendre ces programmes à toutes les communes du territoire.
- Développer des modules sur la lutte contre le harcèlement et les discriminations.
- Créer des partenariats avec la justice locale et les associations de médiation pour renforcer l'impact et le suivi.

- (> **12 ateliers** organisés dans **6 communes**,
> **450 participants**, principalement des enfants et adolescents.)



ACTION 4

COORDINATION INTERCOMMUNALE POUR LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ

La CAPG s'engage à coordonner les actions de prévention et de sécurité sur l'ensemble du territoire en lien avec la police, la gendarmerie, les services sociaux et les associations locales.

Ces partenariats visent à renforcer la confiance entre institutions et habitants, prévenir les actes de délinquance et améliorer l'accès à la justice pour tous, y compris pour les publics vulnérables.

Les initiatives incluent des réunions de concertation trimestrielles, des campagnes de sensibilisation et la mise en place d'outils de suivi pour les actions réalisées.

> **8 réunions**
de coordination
intercommunale,

> Plus de
**20 partenariats
actifs**
avec institutions
et associations.

Perspectives :

- Renforcer la mutualisation des ressources entre communes.
- Développer des actions de sensibilisation citoyenne sur la prévention des conflits.
- Évaluer annuellement l'efficacité des dispositifs de coordination et ajuster les priorités.

Conclusion ODD16

Ces initiatives illustrent combien l'ODD 16 se concrétise par des gestes concrets et humains : offrir aux détenus un espace de créativité et de réflexion, former les professionnels et citoyens à protéger les plus vulnérables et renforcer la cohésion sociale et la confiance dans les institutions. Mais ces actions, bien qu'essentielles, ne sont que des pierres posées dans un édifice plus vaste. La paix et la justice requièrent une vigilance constante, un engagement renouvelé et une créativité sociale continue. L'avenir de nos institutions dépend de leur capacité à écouter, protéger et inclure chaque voix, y compris celles que l'on entend le moins.



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



PRÉSENTATION DE L'ODD

Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui sont nécessaires pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un monde où les défis environnementaux, sociaux et économiques sont intimement liés, aucun acteur isolé ne peut atteindre seul les objectifs de développement durable. L'Objectif 17 appelle à la co-construction, à la coopération et au partage des ressources et des connaissances. Le Pays de Grasse illustre cette dynamique par une multiplicité de partenariats, associant collectivités, institutions, associations, acteurs économiques et universitaires. Chaque initiative traduit la conviction que la synergie entre acteurs est la clé pour transformer les ambitions durables en actions concrètes et durables.

AXE 1 Renforcement des partenariats institutionnels et interterritoriaux

ACTION 1

MUTUALISATION DES SERVICES

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) conduit une réflexion stratégique sur trois nouvelles mutualisations :

- La mutation foncière.
- L'élargissement de la planification urbaine mutualisée à l'ensemble des communes du territoire.
- L'expérimentation d'un conseiller numérique mutualisé.

Ces initiatives s'ajoutent à la consolidation des mutualisations existantes, visant à améliorer l'efficacité administrative et la cohérence territoriale.



- > **3 nouvelles mutualisations** en cours d'étude,
- > **6 services communs** déjà opérationnels,
- > **13 mises à disposition** de personnel,
- > **4 mises à disposition** de matériels,
- > **1 convention** de gestion.

Perspectives :

La mise en œuvre opérationnelle des trois mutualisations permettra de rationaliser les services, de renforcer l'efficacité administrative et d'optimiser les ressources financières et humaines du territoire.



ACTION 3

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE GRASSE (CDD)



ACTION 2

PARTENARIATS POUR LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le PAT du Pays de Grasse repose sur une approche multi-échelle, associant collaboration régionale (PACA, Co'Alim) et partenariats locaux avec les communes et territoires voisins. Dans le cadre de la labellisation « PAT en action » de niveau 2, la CAPG a signé 35 chartes de co-engagement avec ses partenaires.



- > **35 chartes** de co-engagement signées.

Perspectives :

- Maintien et développement des coopérations régionales et départementales.
- Animation renforcée des partenariats pour maximiser l'impact territorial et la résilience alimentaire.

Le CdD accompagne les élus dans leurs décisions à travers des plénières trimestrielles, des groupes de travail thématiques et des avis sur la santé, le PLH ou la cybersécurité. Il organise également des séminaires participatifs, dont celui sur « L'Olivier » à Saint-Cézaire-sur-Siagne.



- > **25 membres** actifs.

Perspectives :

- Poursuite des travaux.
- Renforcement de l'expertise citoyenne.
- Approfondissement des thématiques stratégiques du territoire.

ACTION 4

PARTENARIATS SECTORIELS MULTI-ACTEURS

La CAPG collabore avec des institutions nationales et locales (CAF, MSA, CPAM, Éducation nationale) et des associations spécialisées pour la petite enfance, la jeunesse, le handicap, la parentalité, la prévention, l'animation sociale, l'accès aux droits et le numérique.

Perspectives :

- Consolidation et extension de ces partenariats.
- Coordination interservices renforcée pour une mise en œuvre cohérente des politiques publiques.

Développement des partenariats scientifiques et académiques **AXE 2**

ACTION 5

PROGRAMME DE R&D ACV/PAT

La CAPG, via le Plan d'Approvisionnement Territorial, contribue aux travaux de l'IMREDD (Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable) sur l'Analyse des Cycles de Vie Territoriaux et les scénarios prospectifs à l'horizon 2050, en relayant les informations sur les habitudes alimentaires des habitants.

> Participation à **2 ateliers** de travail.



Perspectives :

- Poursuite du programme de recherche.
- Organisation de 2 nouveaux ateliers pour approfondir les analyses et guider les décisions publiques.

ACTION 6

CHAIRE UNIVERSITAIRE PARTENARIALE « L'EAU DANS LES TERRITOIRES DES ALPES- MARITIMES »



La CAPG participe à l'élaboration d'un programme de recherche-action sur la protection de la ressource en eau. Quatre groupes de travail réunissent acteurs académiques, institutionnels et associatifs.

Perspectives :

- Démarrage des actions concrètes, notamment sur la sobriété hydrique.
- Suivi régulier des actions et poursuite des ateliers de co-construction tout au long de l'année.

(> **4 groupes** de travail,
> **30 actions** proposées.)

AXE 3 Partenariats pour la transition écologique et la résilience territoriale

ACTION 7

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE RÉGIONALE

La CAPG contribue à la révision de la Charte du PNR (2027-2042) et à la planification écologique régionale pour répondre au changement climatique et à la perte de biodiversité.



- > Rapport de Charte : **4 orientations, 18 mesures,**
- > **6 enjeux** structurants pour la planification écologique.

Perspectives :

- Validation du rapport par le comité syndical et les instances régionales et nationales.
- Intégration des actions CAPG dans le plan écologique régional au premier semestre 2026.



ACTION 9

PARTENARIAT AVEC VOLTALIS POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



ACTION 8

PROJETS DE MOBILITÉ ET TRANSPORT DURABLE

La CAPG participe à plusieurs projets :

- SERM azuréen : offre multimodale visant la décarbonation des transports.
- COM Bassin M : coordination des acteurs publics pour améliorer le service aux usagers.
- LNPCA : ligne ferroviaire nouvelle pour augmenter le nombre de voyageurs et créer des gares multimodales.



- > **SERM : ~1,15 Md€** d'investissements phasés, jusqu'à **107 M€/an** de surcoût d'exploitation prévu à **horizon 2040**
- > COM Bassin M : **4 EPCI, 86 communes, 448 700 habitants**
- > LNPCA : **+23 millions** de voyageurs/an **d'ici 2035, 6 TER/h** sens Cannes-Menton.

Perspectives :

- Poursuite des travaux et coordination multi-acteurs pour assurer la cohérence des projets de transport durable.

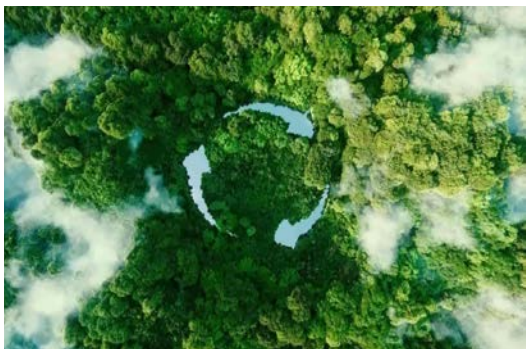
Déploiement gratuit de thermostats connectés pour réduire la consommation électrique des bâtiments publics et privés.



- > **564 foyers** équipés en 2025,
- > Cumul depuis 2024 : **790 foyers,**
- > Économies : **572 MWh et 34 tCO₂.**

Perspectives :

- Poursuite des travaux.
- Renforcement de l'expertise citoyenne.
- Approfondissement des thématiques stratégiques du territoire.



ACTION 10

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE RÉGIONALE

La CAPG participe activement à la planification écologique régionale engagée par l'État et la Région Sud, visant à répondre aux effets du changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Perspectives :

- Formalisation de la contribution de la CAPG au premier semestre 2026.
- Valorisation des actions existantes et identification de nouveaux leviers pour renforcer la cohérence des politiques locales de transition écologique.

> **6 enjeux** structurants :
atténuation et adaptation au changement climatique, utilisation durable de l'eau, développement de l'économie circulaire, préservation des écosystèmes, prévention des pollutions.

ACTION 11

PARTICIPATION DE LA RECB À LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

> **6 sessions** thématiques sur 10 mois.



Perspectives : mettre en œuvre à horizon 2030-2035 les actions en lien avec chaque levier de redirection défini par la Feuille de Route de la RECB.

La Régie des Eaux du Canal Belletrud a participé en 2024-2025 au parcours Provence Méditerranée de la Convention des Entreprises pour le Climat, un programme de transformation destiné aux décideurs économiques. À travers six sessions thématiques, la RECB a renforcé sa compréhension des enjeux climatiques et écologiques et a élaboré une feuille de route stratégique à horizon 2030-2035, visant un modèle plus compatible avec le vivant et les limites planétaires.

Conclusion ODD17

À travers ces multiples initiatives, la CAPG démontre que l'ODD 17 n'est pas seulement un objectif technique mais un art du lien : relier acteurs institutionnels, entreprises, associations et citoyens pour construire ensemble un territoire durable et résilient. Les partenariats tissés aujourd'hui sont autant de passerelles vers un futur où les ressources, les compétences et la créativité collective convergent vers un bien commun. Cependant, le défi reste permanent : ces collaborations doivent évoluer, s'adapter et s'étendre pour relever les enjeux complexes de demain, qu'il s'agisse de mobilité, d'eau, d'énergie ou de cohésion sociale. Chaque accord signé, chaque convention mise en œuvre, chaque action partagée est une invitation à continuer d'inventer la coopération comme moteur du changement.

Indicateurs globaux

ODD	Intitulés	Intitulés indicateurs	Données 2024	Données 2025
1	Pas de pauvreté	nombre de personnes venues au forum sur l'accès au droit	250	300
		nb de personnes vivant sous le seuil de pauvreté	12,4% (2021)	non dispo
2	Faim zéro	nombre de jardins collectifs	15	16
		nombre d'acteurs de lutte contre la précarité alimentaire	17	50
3	Bonne santé et bien être	nombre de personnes accompagnées par les agents de convivialité haut pays	288	100
4	Education de qualité	nb d'enfants bénéficiant d'une animation EDD	9338	9370
		nombre d'enfants suivis par un CLAS	200	220
5	Egalité entre les sexes	Egalité dans les emplois fonctionnels à la CAPG	50% homme 50% femme	50% homme 50% femme
		nombre d'étudiants sensibilisés au respect et au consentement	NC	120
6	Eau propre et assainissement	Taux de conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet Grasse	100%	100%
		Taux de conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet moyen et haut pays	entre 91 et 97%	entre 93% et 100%
		Rendement réseaux eau potable Grasse	81,80%	non dispo
		Rendement réseaux eau potable moyen et haut pays	entre 27,6 et 82,5%	entre 15,7 et 82,3%
		Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration Grasse, moyen pays et haut pays	100%	100%
7	Energie propre et d'un coût abordable	Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	données 2018 : 1,7 GWh	données 2023 : 1,59 GWh
		Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)	données 2018 : 168 MWh	données 2023 : 215 GWh
		véhicules biocarburant	0	flotte prestataire 19 véhicule
		mini benne électrique	2	2
		Bornes de recharge véhicules électriques WiiiZ	76	87
8	Travail décent et croissance économique	Nombre d'entreprises	3 172	3 560
		Nombre d'emplois	24 783	33 125
		Taux de chômage	7%	6,80%
		Jeunes non insérés	19%	18,30%
		Part de l'ESS dans l'emploi privé	11,7	11,70%
		Taux de la population non qualifiée	18%	18,00%

9	Industrie innovation infrastructure	part de la marche à pieds dans les déplacements (enquêtes ménages 2009 et 2023)	15%	21%
		part des déplacements en vélo (enquêtes ménages 2009 et 2023)	0,3	1,5
		part des déplacements en TC (enquêtes ménages 2009 et 2023)	4%	4%
		Part des déplacements en voiture (enquêtes ménages 2009 et 2023)	60% conducteur + 11% passager soit 71%	63% conducteur + 13% passager soit 76%
10	Inégalités réduites	Apprenants en ateliers sociolinguistiques	146	NC
		Personnes accueillies en médiation sociale et santé	1 614	NC
		nombre d'adultes, allocataires du RSA et/ ou DELD accompagnés par le PLIE	500	506
		Nombre de jeunes de 16 à 26 ans accompagnés par la Mission Locale	2 642	2 470
11	Villes et communauté durables	Surfaces désimperméabilisées dans les projets de restructuration urbaine menés ou accompagnés par la CAPG	1 000 m ²	6 000m ²
		nombre d'enfants sensibilisés à la résilience	1 300	683
		Nombre d'enfants formés à la pratique cyclable - SRAV	0	145
		challenge cliiink tri du verre	4 000 élèves	3 000 élèves
		distributions de composteurs individuels	2481	501
		Collecte des déchets ménagers et assimilés	787 kg/hab/an	777 kg/hab/an
12	Consommation et production responsable	nombre de site de compostage partagés	15	18
		Consommation énergétique des bâtiments communautaires rapporté à l'habitant (kWh/hab)	42,24	39,8
13	Lutte changement climatique	Covoiturage - Tonnes de CO2 économisés	168	239 T
		Emissions de gaz à effet de serre (TeqCO2)	Données 2018 : 297 000	Données 2023 : 164 000
14	Vie aquatique	linéaire de vallons entretenus par le smiage	75	82,5
15	Vie terrestre	Part des actions du Plan biodiversité mises en œuvre ou engagées	sans objet	Sur 51 actions identifiées, 27 actions à poursuivre pour lesquelles des actions sont en cours + 9 nouvelles actions sur les 24 identifiées qu'on a initié
		Nombre de communes engagées dans au moins une action biodiversité	sans objet	21

16	Paix justice et institutions efficaces	nombre de mutualisation de services	24	24
		nombre de professionnels sensibilisés au repérage des violences sexuelles sur mineurs	NC	340
		nombre de Délégations de Maitrise d'Ouvrages assurées par la CAPG auprès des petites communes	10	8
		nombre de personnes sensibilisées sur des actions de prévention	408	635
17	Partenariat pour la réalisation des objectifs	sans objet		



Rapport Développement Durable du Pays de Grasse Année 2025

Conception :

Service Communication du Pays de Grasse

Crédits photos :

© www.grainepaca.org
 © https://normecgroup.com/
 © Adobe Stock
 © https://formation.lamy-liaisons.fr/
 © www.le-gresivaudan.fr

© www.ledauphine.com
 © https://storage.letudiant.fr/
 © Laurent Rous
 © auremar



**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU CADRE DE VIE
DU PAYS DE GRASSE :**

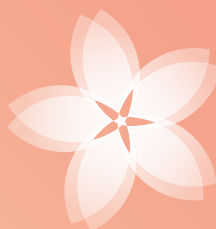


04 97 05 22 58



environnement@paysdegrasse.fr

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
57 Avenue Pierre Sébard
06130 GRASSE
04 97 05 22 00
www.paysdegrasse.fr



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération

SUIVEZ-NOUS !

